

# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 6 octobre 2021 – numéro 70 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

## Sommet du Grand Paris : quels objectifs pour 2030 ? Le logement, un des plus grands défis de la métropole



En 2020, le Sommet du Grand Paris avait fait un premier bilan du projet du Grand Paris, dix ans après son lancement. Cette année, dans un contexte particulièrement agité par des défis climatiques, sociaux et économiques, *La Tribune*, les Notaires du Grand Paris et les Acteurs du Grand Paris – les trois organisateurs du sommet du Grand Paris 2021 –, ont voulu « [se] projeter dans l'avenir et débattre, non pas sur ce qu'il s'est passé, mais sur ce qui va se passer. Quels objectifs pour le Grand Paris 2030 ? », a précisé Cédric Blanchet, président de la Chambre des notaires de Paris. Acteurs économiques français et européens, décideurs publics et élus politiques sont donc venus présenter leur vision et leurs solutions pour inscrire le Grand Paris comme l'un des moteurs de la relance économique française, voire l'un des piliers de l'Union européenne. Tant de choses restent à améliorer cependant pour construire une métropole attractive et solidaire. « *Entravée par le morcellement territorial, notre région capitale souffre encore de dysfonctionnements majeurs : inégalités territoriales entre l'est et l'ouest, entre le centre et la périphérie, congestion des transports, pollution et surtout un accès de plus en plus difficile au logement* » a résumé Cédric Blanchet.

Ce dernier point est celui qui pénalise le plus les Franciliens. Par conséquent, les Notaires du Grand Paris ont pris le problème à bras-le-corps en élaborant 30 propositions pour un habitat accessible et de qualité, dont les grands axes ont été dévoilés lors de la table ronde « *Crise de l'offre et crise climatique, comment le logement dans le Grand Paris peut surmonter ces nouveaux défis ?* » Un débat sur le logement qui s'est tenu en parallèle de la remise au Premier ministre du rapport de François Rebsamen, maire de Dijon et ancien ministre (PS) du Travail, sur la relance de la construction neuve, et qui contient lui aussi 13 propositions. Le 28 septembre, à l'occasion du 81<sup>e</sup> Congrès de l'Union sociale pour l'habitat à Bordeaux, Jean Castex s'est exprimé sur les suites que le gouvernement entend donner à ce rapport. Plusieurs propositions ont été retenues, notamment l'exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) qui fera l'objet d'une compensation par l'État pendant dix ans. Le prochain quinquennat tiendra-t-il ses promesses en matière de logements respectueux des impératifs écologiques et énergétiques ?

Maria-Angélica Bailly

**Protocole sanitaire en entreprise :  
quelles modifications ont été apportées  
depuis le 10 septembre - p.10**



**Un nouveau procureur  
à Nanterre - p.12**



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi  
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

Téléphone : 01 47 03 10 10  
Télécopie : 01 47 03 99 00  
E-mail : [redaction@jss.fr](mailto:redaction@jss.fr) / [annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

# Sommet du Grand Paris : quels objectifs pour 2030 ?

## Le logement, un des plus grands défis de la métropole

Après l'immense succès de l'édition 2020 qui avait rassemblé plus d'un millier de participants, La Tribune, les Notaires du Grand Paris et les Acteurs du Grand Paris ont renouvelé l'organisation du Sommet du Grand Paris le 21 septembre dernier à Paris, au pavillon Gabriel. « À la veille de l'élection présidentielle, le Grand Paris doit s'affirmer comme le moteur de la reprise économique et financière du pays, voire de l'Europe », estiment les organisateurs. À condition d'offrir un cadre de vie respectueux des impératifs écologiques et énergétiques, notamment dans le domaine du logement.

« Entravée par le morcellement territorial, notre région capitale souffre encore de dysfonctionnements majeurs : inégalités territoriales entre l'est et l'ouest, entre le centre et la périphérie, congestion des transports, pollution et surtout un accès de plus en plus difficile au logement » a résumé Cédric Blanchet, président de la Chambre des notaires de Paris dans son allocution en ouverture du Sommet du Grand Paris.

Pour trouver des solutions à tous ces problèmes, les organisateurs de l'événement ont souhaité organiser des débats « en toute franchise, abordant tous les sujets, même ceux qui fâchent », a-t-il assuré.

Pour Olivia Grégoire, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, ces débats qui agitent actuellement la métropole sont, en réalité, à peu près les mêmes qu'il y a dix ans, à savoir : quel périmètre pour le Grand Paris ? Pour quelle gouvernance et quelles compétences ?

En plus de devoir s'adapter en permanence aux réalités économiques, sociales, démographiques et écologiques, le principal enjeu pour Paris est d'accepter ses responsabilités dans la mesure où le pays tout entier dépend de la vitalité de la capitale, a soutenu Olivia Grégoire.



Par conséquent, « il est grand temps de s'interroger sur ce que doit être une capitale moderne en France », a-t-elle préconisé.

### LE GRAND PARIS, QUELLE AMBITION POUR LA FRANCE ?

Cette ambition passe par deux axes indispensables, même si potentiellement contradictoires, c'est-à-dire l'ouverture et l'incarnation, a affirmé la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

L'ouverture, d'abord. Jusqu'à présent, la France et la République ont, à son avis,

trop souffert de l'éloignement entre Paris et « la province ». Or, le Grand Paris n'est pas seulement « Paris en Grand », mais c'est l'ouverture de la ville sur son agglomération. Le Grand Paris, c'est la réconciliation entre l'est à l'ouest, le centre et la banlieue, etc.

L'incarnation, ensuite. « Ce qu'incarne Paris, c'est cette capacité unique et inaltérée d'inspirer le rêve et l'imagination » a rappelé Olivia Grégoire avec enthousiasme. La Ville lumière doit donc conserver cette vitalité culturelle, historique et économique (cf. installation de nouveaux sièges sociaux et de bureaux commercialisés, maisons d'artistes, tiers lieux d'initiatives citoyennes...).

En outre, Paris est, selon elle, la place financière la plus influente en matière de finance durable (c'est le premier pays au monde à avoir émis des obligations vertes dès 2017, et c'est à Paris qu'a été signée la COP 21, le plus grand accord international en matière de lutte contre le changement climatique).

Bref, les ambitions du Grand Paris sont vastes. Un constat également partagé par Thomas Hantz, président d'Acteurs du Grand Paris, pour qui ce projet du Grand Paris est à la fois une entreprise d'aménagement, de transport, et d'économie. « *En un mot, c'est un projet politique* » a-t-il assuré.

Il reste que les chantiers du Grand Paris semblent prendre beaucoup de temps. Pour quelles raisons ?, s'est interrogé le président d'Acteurs du Grand Paris. La France a-t-elle encore l'envie de se donner les moyens de ses propres ambitions ?

Pour que les choses avancent, pour Thomas Hantz, « *nous avons besoin d'un État qui prenne toute sa place dans le débat public, car le Grand Paris est un projet de progrès* ».

**LE LOGEMENT, UN DES PLUS GRANDS DÉFIS DU GRAND PARIS**

Le soutien de l'État est d'autant plus essentiel dans un domaine tel que le logement, sujet qui, à en croire Cédric Blanchet, est celui qui « *pénalise le plus fortement la qualité de vie des Franciliens* », et ce « *malgré la mobilisation des acteurs du logement, et les réels progrès de ces dernières années* ».

À ce sujet, Thomas Hantz a rappelé qu'en 2005, la Chine a construit l'équivalent de la ville de Rome toutes les deux semaines, soit 312 fois la ville de Paris. Pendant ce temps en Île-de-France, 20 100 logements seulement ont été livrés en 2020 pour 65 000 en 2019. L'année 2021 ne s'annonce pas beaucoup mieux que 2020 en termes de construction de logements alors même que c'est un enjeu capital.

En effet, la Fondation Abbé Pierre a récemment recensé près de 1,2 million de personnes mal-logées dans la région. « *Qui peut penser sérieusement qu'il ne faut rien changer* », s'est exclamé Thomas Hantz.

Les organisateurs du Sommet ont décidé de prendre la problématique du logement à bras le corps en organisant, dans la matinée, une table ronde (animée par le journaliste César Armand) autour de cette thématique. Discussion d'autant plus pertinente à la veille de la remise du rapport de François Rebsamen, maire de Dijon et ancien ministre (PS) du Travail, sur la relance de la construction neuve. [Les premières recommandations de la commission chargée d'identifier « *les freins à la construction neuve de logements* » ont été rendues publiques le 24 septembre 2021. Le document contient 13 propositions, ndr]

Celle-ci a réuni Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, Rémi Vial-Collet, directeur général adjoint de l'Immobilier résidentiel et des régions, Vinci immobilier, Marc Cagniard, 1<sup>er</sup> vice-président de la Chambre des Notaires de Paris, et Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy, vice-président de la région Île-de-France chargé du Logement, de l'Aménagement durable et du SDRIFE.

Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, a ouvert les débats.

Dans la région Île-de-France, il y a un écart de 1 à 10 entre l'offre et la demande de logements sociaux, a tout d'abord rappelé César Armand. On est donc face à une grave crise de l'offre. Côté écologie, le bilan est un peu plus positif puisque le gouvernement vient d'injecter deux milliards d'euros pour ma Prime Rénov' en attendant la RE2020, la réglementation environnementale des bâtiments neufs qui s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Bref, où est donc passée la promesse présidentielle du choc d'offre qui consistait à construire plus, mieux et moins cher ? a demandé César Armand à la ministre du Logement.

**ÉCONOMIE**

Sommet du Grand Paris : quels objectifs pour 2030 ?  
Le logement, un des plus grands défis de la métropole . . . 2

**AGENDA** 6

**TRIBUNE**

Assurance risque cyber :  
il y a urgence pour les PME et les ETI ! . . . . . 7  
Protocole sanitaire en entreprise : quelles modifications ont été apportées depuis le 10 septembre. . . . . 10

**VIE DU DROIT**

Les huissiers de justice rappellent le rôle qu'ils occupent « aux côtés des familles » . . . . . 8

**NOMINATION**

Patrick Dixneuf, nouveau président du Cercle Turgot. . . 9

**ÎLE-DE-FRANCE**

Un nouveau procureur à Nanterre . . . . . 12  
Seniors : une riche programmation pour la Semaine Bleue . . . . . 14  
Magnanville accueillera un nouveau centre pénitentiaire en 2027. . . . . 15  
Terroir et artisanat à l'honneur à Ballancourt-sur-Essonne. . . . . 15

**ANNONCES LÉGALES** 16

**JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**  
anciennement  
**LES ANNONCES DE LA SEINE**

**Éditeur** : S.P.P.S.  
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS  
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02  
R.C.S. PARIS 552 074 627  
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00  
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**  
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**  
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

**Commission paritaire** : 0622183461  
**I.S.S.N.** : 2491-1897  
**Périodicité** : bihebdomadaire (mercredi/samedi)  
**Imprimerie** : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi

**Vente au numéro** : 1,50 €  
**Abonnement annuel papier** : 99 €  
**Abonnement annuel numérique** : 55 €



**COPYRIGHT 2021**  
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Des choses ont déjà été faites pour l'offre, a rappelé Emmanuelle Wargon, notamment via la loi Élan. « *Mais en réalité, il s'est passé un choc conjoncturel et nous vivons une crise de culture sur l'offre* » a-t-elle affirmé.

Le choc conjoncturel est, selon elle, un mélange de plusieurs faits : la crise Covid et le retard pris par les élections municipales. Résultat : une baisse des permis de construire entre 15 et 20 % à l'échelle nationale, une reprise en 2021 qui n'est globalement pas mauvaise (avec un retour à 433 000 constructions en France), et une augmentation de 35 % des permis de construire en Île-de-France entre mai et juillet 2021 par rapport à la même période l'an dernier.

Cependant, « *on est toujours en deçà de nos objectifs de construction, en particulier dans le logement collectif en zone tendue* » a reconnu la ministre du Logement.

Pour quelle raison ? Parce que, selon elle, « *ce n'est pas un sujet mécanique, mais un sujet politique* ». Le rapport Rebsamen permettra de déverrouiller certaines choses, mais il ne résoudra pas tout, a prévenu Emmanuelle Wargon.

En effet, la crise de l'offre, selon la ministre, c'est d'abord une crise de « *l'acceptabilité*

*de l'offre nouvelle de logements* », c'est aussi une crise de modèle dans laquelle des tendances qui étaient déjà à l'œuvre avant se sont accélérées pendant la crise Covid.

Sur le sujet de l'acceptabilité, si les maires sont réticents à signer des permis de construire, ce n'est pas pour des raisons de doctrine ou d'idéologie, mais parce que les habitants sont réticents à l'arrivée de nouveaux habitants, notamment du fait de la crise qui a renforcé un certain refus de la densité, et la volonté d'avoir plus d'espace. Les pouvoirs publics doivent donc démontrer « *qu'ils sont capables de construire en répondant à la fois aux besoins collectifs qui dépassent les besoins de chacun des habitants tout en répondant aux attentes individuelles* ». Ce qui n'est pas encore le cas, d'où la crise du modèle de construction qu'on connaît actuellement.

À ces deux problématiques, la ministre du Logement souhaite répondre « *avec une vision à court terme et un travail sur le moyen terme* ».

Le court terme, c'est le rapport Rebsamen avec des propositions qui ont pour vocation à être reprises rapidement dans le calendrier de la loi de Finances (voire encadré).

Le moyen terme, c'est la démarche lancée en février dernier par la ministre intitulée « *Habiter la France de demain* ». Cette réflexion pose les questions suivantes : comment veut-on habiter sur le territoire ? Comment résoudre la contradiction entre sobriété foncière, densité nécessaire, et volonté de plus d'espace ? Comment répondre aux enjeux de mixité sociale ? Comment imaginer une manière nouvelle de travailler, se déplacer et habiter ? Comment répondre aux enjeux économiques d'un côté et l'évolution de la qualité de la construction de l'autre ?...

« *La somme de ces contraintes ça n'est pas l'impossibilité de faire... c'est un nouveau modèle que nous inventons* » a-t-elle conclu. En ce sens, le projet du Grand Paris est un laboratoire exceptionnel pour expérimenter de nouveaux modèles et porter une vision inédite du logement.

## CRISE DE L'OFFRE ET CRISE CLIMATIQUE

Suite à l'intervention de la ministre du Logement, les autres participants à la table ronde ont été invités à donner leur point de vue sur la crise que connaît actuellement le logement.

Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, a salué la démarche lancée en février par le

## Propositions du rapport Rebsamen sur la relance durable de la construction de logements

- **Proposition numéro 1** : Déployer un discours politique offensif afin de réhabiliter l'acte de construire.
- **Proposition numéro 2** : Instaurer, en lieu et place de l'ARCD, un contrat local entre l'État, l'intercommunalité et les communes dans les zones les plus tendues. Ce contrat fixerait des objectifs en fonction des besoins en logement. L'atteinte des objectifs déclencherait le versement d'une aide de l'État.
- **Proposition numéro 3** : Prévoir la compensation intégrale par l'État du coût pour les communes des exonérations de TFPB applicables au logement social, pour les logements autorisés durant le mandat municipal actuel et pour les 5 à 10 premières années de service.
- **Proposition numéro 4** : Pour les logements locatifs intermédiaires construits et mis en location dans le cadre du dispositif réservé aux

investisseurs institutionnels, remplacer l'exonération de TFPB à la charge des collectivités par un crédit d'impôt sur les sociétés à la charge de l'État.

- **Proposition numéro 5** : Donner aux communes la possibilité de supprimer l'intégralité de l'exonération de TFPB sur les deux premières années suivant la mise en service des logements neufs.
- **Proposition numéro 6** : Compenser aux administrations affectataires, et le cas échéant à la DIE, la perte de recettes issue des décotes ou a minima instituer un mécanisme de péréquation au sein du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».
- **Proposition numéro 7** : Modifier la rédaction du premier alinéa du I de l'article L. 3211-7 du CG3P pour préciser que la décote ne peut dépasser « *des montants fixés en fonction de la catégorie [des] logements... Elle prend notamment en considération les circonstances locales tenant à la situation du marché foncier et immobilier, à la situation financière de l'acquéreur du terrain, à la proportion et à la typologie des logements sociaux existant sur le*

ministère du Logement « *Habiter la France de demain* ». « *Maintenant, c'est vrai qu'on attend des actes* », a-t-elle cependant ajouté.

Les choses avancent toutefois dans le bon sens. Concernant le référentiel qualité logement, le Conseil national de l'Ordre des architectes est satisfait par les réponses apportées, notamment au niveau des chartes.

« *Je pense que ce serait vraiment intéressant de pouvoir associer les architectes à la fabrication de ce référentiel de chartes pour pouvoir proposer aux élus de travailler sur un socle commun* » a-t-elle préconisé.

De son côté, Rémi Vial-Collet, directeur général adjoint de l'Immobilier résidentiel et des Régions, Vinci immobilier, s'est dit « *très content* » qu'on se demande enfin comment faire des logements de qualité.

Pour y parvenir, il est indispensable, selon lui, de fortement réguler. En effet, les prix des logements ont augmenté de 158 % entre 2006 et 2019 alors que le pouvoir d'achat a seulement augmenté de 58 %. Cette augmentation fulgurante du prix des logements n'est pas due, à son avis, aux coûts de construction ou à une prétendue marge des promoteurs, mais au prix du foncier. Donc, comment doit-on faire pour



Valérie Pécresse

avoir du foncier qui permette la construction de logements abordables ?

Selon, Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecey, au-delà des questions conjoncturelles (crise du Covid et report des municipales), deux facteurs aujourd'hui pénalisent fortement la construction de logements :

- un choc culturel d'abord. Pour lui, il faut se battre contre « *les apôtres de la décroissance* » qui paralysent l'action locale ;
- une fiscalité défailante d'autre part. La suppression de la taxe d'habitation est

certes une bonne chose, mais il s'agissait d'une ressource pérenne pour les maires. Par quoi peut-on la remplacer et ainsi créer un intérêt pour les élus de construire ?

Marc Cagniard, le 1<sup>er</sup> vice-président de la Chambre des Notaires de Paris, a lui insisté sur le fait que pour résoudre les problèmes qui se présentent sur le logement, il faut changer d'échelle, c'est-à-dire ne plus « *raisonner uniquement au niveau d'un logement ou d'un bâtiment, mais plus largement au niveau d'un quartier, voire de plusieurs bâtiments, et de croiser un petit peu les synergies pour arriver à quelque chose* ». C'est justement ce qu'ont tenté de faire les notaires récemment, en élaborant une trentaine de propositions pour un logement accessible et de qualité.

Rebondissant sur cette dernière remarque, la ministre du Logement, a souligné que l'arrivée massive de moyens de transport devrait mener les acteurs du Grand Paris à nourrir des réflexions collectives, à la bonne échelle, autour des gares, et à des échelles encore plus grandes que sont les EPCI ou les EPT, afin de « *penser le développement et l'accueil de nouveaux logements et de nouveaux habitants dans une politique vraiment concertée* ».

Pour construire un tel projet, il faudrait avant tout un « *outil de concertation* »

*territoire de la collectivité considérée et aux conditions financières et techniques de l'opération* », et que dans la limite de ces plafonds, en montants ou en taux, elle est calculée par un compte à rebours permettant de déterminer la charge foncière supportable en déduisant de la valeur des logements et équipements à réaliser le montant des dépenses nécessaires à cette réalisation.

• **Proposition numéro 8** : Modifier la rédaction du II de l'article L. 3211-7 du CG3P pour remplacer les listes régionales actuelles de propriétés cessibles pour la réalisation de logements par l'obligation de diffuser par la voie numérique un inventaire permanent des propriétés dont la cession est décidée ou simplement à l'étude. Cet inventaire permanent servira notamment de base à une concertation régulière entre l'État et les collectivités sur la mobilisation du foncier public.

• **Piste de proposition numéro 9** : Mettre en place une politique du foncier public et de l'évolution des prix du foncier concertée entre l'État et les collectivités territoriales, via les contrats locaux portant sur la production de logements.

• **Proposition numéro 10** : Assortir la pérennisation du fonds friches d'objectifs et de moyens ambitieux. Dans cette perspective : évaluer le dispositif actuel et estimer le plus exhaustivement possible les besoins subsistant en zone tendue après les deux premiers appels à projets.

• **Proposition numéro 11** : Renforcer les moyens d'action des EPF et EPA en examinant, pour chaque établissement, l'adéquation entre ces ressources et les enjeux propres à son périmètre d'intervention.

• **Proposition numéro 12** : Prévoir que les constructions temporaires nécessaires pour réaliser une opération de logement ou d'hébergement qui n'entraînera pas une durée d'utilisation supérieure à 5 ans – ou éventuellement 3 ans prolongeable 2 ans – sont dispensées de formalités au titre du Code de l'urbanisme. Pour limiter les risques juridiques, cette mesure pourrait être insérée dans la partie législative du Code de l'urbanisme.

• **Proposition numéro 13** : Engager une réflexion nouvelle sur la suppression des incitations fiscales à la rétention foncière : corriger et augmenter la fiscalité sur le stock, abaisser la fiscalité sur le flux.

# Agenda



## UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR, CERDACFF

Les droits et libertés numériques - Nouvelle génération de droits fondamentaux ?

7/8 octobre 2021

Faculté de droit et de science politique  
Avenue Doyen Louis Trotabas 06000 Nice

[cerdacff@univ-cotedazur.fr](mailto:cerdacff@univ-cotedazur.fr)

[www.revuedlf.com/agenda](http://www.revuedlf.com/agenda)

2021-4204

## IRIS, NEOMA, MÉTROPOLE ROUEN-NORMANDIE

Festival des droits humains de Rouen

8/9 octobre 2021

Neoma Business School

1, rue du Maréchal Juin 76130 Mont-Saint-Aignan

Renseignements : 01 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)

2021-4238

## BARREAU DE PARIS

Progrès scientifique et droit ecclésiastique

8 octobre 2021

Maison du Barreau

2 rue de Harlay, 75001 Paris

[associations@avocatparis.org](mailto:associations@avocatparis.org)

[www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

2021-4247

## UNIVERSITÉ DE TOURS

1981-2021 : L'abolition à 40 ans

9 octobre 2021

Université de Tours – Site Deux Lions Amphi D

50, avenue Jean Portalis 37200 Tours

[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

2021-4250

## ORDRE DES AVOCATS AU CONSEIL

Réunion de méthodologie de la Conférence du stage des avocats au Conseil

11 octobre 2021

Bibliothèque des avocats au Conseil

4, boulevard du Palais 75001 Paris

[contact@ordre-avocats-cassation.fr](mailto:contact@ordre-avocats-cassation.fr)

[www.ordre-avocats-cassation.fr/question-actualite/2021/conference-du-stage-methodologie](http://www.ordre-avocats-cassation.fr/question-actualite/2021/conference-du-stage-methodologie)

2021-4256

qui pourrait être l'occasion de se réunir et de réfléchir aux différentes possibilités foncières – y compris celles qui sont portées par les établissements publics (cf. Établissement public foncier d'IDF), ou les établissements d'aménagement –, de se mettre d'accord sur des chartes, de retravailler les liens entre logement, transport, et activités économiques, a avancé Emmanuelle Wargon.

En tout cas, « on aura besoin d'un cadre un peu plus contractuel (...), a-t-elle prévenu, surtout quand les collectivités sont (parfois) délégataires des aides à la pierre ».

Cette forme contractuelle pourrait prendre la forme de chartes, sous réserve que ces dernières ne soient pas sans cesse modifiées. Ainsi le référentiel Girometti-Leclercq a un intérêt seulement s'il sert de base de réflexion sur la qualité. [Le référentiel Girometti – Leclercq sur la qualité d'utilisation du logement a été dévoilé par Emmanuelle Wargon le 9 septembre dernier dans le cadre de l'initiative « Habiter la France de demain ». Ce référentiel vise à améliorer la qualité d'usage des logements construits pour mieux répondre aux besoins de leurs occupants et retrouver le désir d'habiter en ville, ndlr].

Le but étant de travailler avec des outils communs qui permettent à ceux qui construisent de ne pas avoir à refaire totalement leur cahier des charges de promotion dès qu'ils se déplacent dans d'autres communes ou départements. Concernant « la bataille culturelle » évoquée par Jean-Philippe Dugoin-Clément, il s'agit en fait d'une bataille contre le malthusianisme, d'une bataille politique. En effet, derrière les mesures techniques, pour la ministre du Logement, « la question est de savoir si on a envie d'avoir un projet commun dans lequel il y a un développement ».

Bref, beaucoup de choses restent encore à améliorer concernant le logement,

notamment la question des logements sociaux, domaine dans lequel il y a pas mal de retard en Île-de-France.

Quant à la maîtrise du foncier, Emmanuelle Wargon l'a admis, « c'est probablement le sujet des politiques publiques le plus difficile dans cette politique du logement ».

Une solution pourrait néanmoins exister : « probablement que le foncier public – et parapublic –, pourrait jouer un rôle de modération beaucoup plus grand que ce qu'il fait aujourd'hui ». Il faudrait donc, selon la ministre, encourager davantage d'opérations à prix maîtrisés avec du foncier public, ou parapublic, ce qui permettrait de ne plus être dans la surenchère au niveau du prix du foncier.

Le fonds friche est une des solutions opérationnelles pour mener à bien des opérations qui ne seraient pas possibles autrement, mais pour la ministre du Logement, ce n'est pas suffisant. [Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a souhaité déployer un fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches. Initialement doté de 300 millions d'euros, il a été porté à 650 millions compte tenu du très grand succès de la première édition et des besoins exprimés par les territoires, ndlr.]

Il faut en effet aller beaucoup plus loin pour percer ce qu'on appelle aujourd'hui « la bulle foncière », sans toutefois s'arrêter de construire.

« Construire ça n'est pas un gros mot. À rebours des théories malthusiennes des tenants de la décroissance, j'ai foi dans notre capacité collective à porter un modèle zéro artificialisation nette tout en construisant davantage, en construisant mieux » a également affirmé la présidente de la région, Valérie Pécresse, invitée à s'exprimer en fin de matinée. Un vaste programme en perspective.

Maria-Angélica Bailly

2021-7733

# Assurance risque cyber : il y a urgence pour les PME et les ETI !



Guillaume Aksil,  
Avocat en droit des assurances - Cabinet  
Lincoln Avocats Conseil

**B**ercy a récemment annoncé le lancement d'une consultation nationale sur l'assurance du risque cyber. En effet, cette initiative chantier paraît indispensable, car seule une minorité des ETI et des PME ont un contrat d'assurance qui couvre le cyber-risque, alors même que le nombre de cyberattaques par rançongiciels explose.

En effet, au premier trimestre 2021, le nombre de cyberattaques de *ransomware* connues à travers le monde représentait le tiers de celui de 2020. En France, la plateforme *cybermalveillance.gouv.fr* a reçu 228 demandes d'assistances en janvier 2021, puis 288 en février, et 235 en mars, sachant que la barre des 200 demandes par mois a été franchie en novembre dernier...

Il est donc aujourd'hui stratégique, tant pour les ETI que les PME, de prévoir une protection afin de se protéger des conséquences des cyberattaques :

- arrêt d'activité – perte d'exploitation ;
- dommages directs aux biens de l'entreprise, matériels et immatériels ;
- réclamations des tiers : risque d'attaques en responsabilité civile ;
- frais supplémentaires : gestion de crise, reconstitution des données... ;
- atteinte à l'image et réputation.



Certaines attaques sont d'une telle ampleur qu'elles peuvent parfois provoquer des mises en redressement judiciaire, comme ce fut le cas pour l'entreprise Lise Charmel, en février 2021...

Aujourd'hui, l'étendue des garanties cyber est large et comprend la gestion de crise et assistance (frais d'assistance technique ; honoraires d'avocats ; frais d'investigation ; frais de communication), le dommage aux biens (perte d'exploitation ; frais supplémentaires d'exploitation ; frais de reconstitution des données ; frais d'expertise informatique), la responsabilité civile (atteinte à la

vie privée ou à la confidentialité des données ; sécurité des réseaux ; et atteinte à l'image, diffamation et calomnie).

Cependant, le marché étant encore peu mature, l'offre peut paraître pléthorique et peu lisible.

C'est pourquoi il est important de procéder méthodiquement, en commençant en tout premier lieu par faire l'audit de ses contrats d'assurance en cours. Et en cas de doute, l'accompagnement par un conseil spécialisé qui analysera besoins et propositions des différents acteurs interrogés sera synonyme de gain de temps.

2021-7677

# Les huissiers de justice rappellent le rôle qu'ils occupent « aux côtés des familles »

À l'occasion de la rentrée, la Chambre Nationale des Commissaires de Justice souligne le rôle des huissiers auprès des familles, que ce soit en matière de recouvrement des pensions alimentaires impayées ou pour rapporter la preuve de violences subies.

La rentrée est souvent l'occasion de réorganiser et de protéger son foyer. Or, au sein de la famille, un certain nombre de préoccupations, voire de conflits, peuvent toucher les couples, les parents et les enfants.

À ce titre, dans un communiqué publié le 14 septembre, la Chambre Nationale des Commissaires de Justice, section huissiers de justice, souligne que les huissiers de justice sont bien placés pour « accompagner les familles dans la résolution de leurs problématiques du quotidien ». S'ils ont souvent mauvaise presse, il s'agit en effet, rappelle-t-elle, d'officiers publics ministériels « présents sur tout le territoire, au plus proche de leurs concitoyens ».



## L'HUISSIER POUR RECOUVRIR DES PENSIONS ALIMENTAIRES IMPAYÉES

En France, on enregistre près de 400 000 séparations par an et, chaque année, environ un million de familles perçoivent une pension alimentaire, d'un montant moyen de 170 euros par mois et par enfant, recense le site *vie-publique.fr*. Cependant, 30 % à 40 % des pensions alimentaires ne sont pas versées ou le sont de façon irrégulière... soit quelque 350 000 personnes victimes de ces impayés. Lorsqu'une pension alimentaire n'est pas payée, et ce dès le premier mois de retard, plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre par l'huissier de justice, sur simple présentation de la décision de justice établissant la pension.

Avec la procédure de « paiement direct », l'huissier de justice va chercher

à obtenir auprès d'un tiers (employeur, banque) le paiement des pensions à partir des sommes saisissables. Il s'agira de retenir mensuellement une somme sur le salaire ou sur le compte en banque du débiteur. Cette procédure peut être enclenchée dès le premier jour de retard, y compris en cas de paiement partiel. L'huissier de justice pourra recouvrer les pensions non versées (jusqu'à 6 mois d'arriérés maximum) ainsi que les pensions à venir.

La procédure présente plusieurs avantages : l'huissier de justice peut consulter des organismes publics (Sécurité sociale, administration fiscale...) afin de retrouver un débiteur dont l'adresse serait inconnue. Par ailleurs, les frais sont à la charge unique du débiteur. Enfin, « il s'agit d'une procédure rapide et efficace », assure la Chambre Nationale des Commissaires de Justice.

Autre procédure envisageable : la procédure dite de « recouvrement classique ». Pour des impayés plus anciens, ou si la procédure de paiement direct ne peut être exécutée (si le débiteur n'est pas salarié par exemple), l'huissier de justice peut procéder à des saisies : sur compte bancaire, de mobilier, véhicule, saisie-vente... L'action en recouvrement de pension alimentaire est ouverte pendant cinq ans suivant l'impayé.

## L'HUISSIER POUR APPORTER LES PREUVES D'UN HARCÈLEMENT SCOLAIRE, DE VIOLENCES FAMILIALES

Selon l'Observatoire de la santé, en France, plus d'un élève sur dix scolarisé en CE2, CM1 et CM2 est victime de harcèlement scolaire. 10 % des collégiens sont touchés et 4 % des lycéens, soit

700 000 élèves chaque année. Certains se trouvent en échec scolaire, d'autres souffrent de traumatismes plus profonds (angoisse, dépression, troubles du sommeil, etc.) pouvant les conduire jusqu'au suicide.

En outre, si la rentrée fait ressurgir la crainte du harcèlement scolaire des enfants, les parents qui reprennent le chemin du travail ne sont pas épargnés : une enquête Virage – Ined rapporte que l'an dernier, 20,1 % des femmes et 15,5 % des hommes ont été victimes de violences au travail (insultes, propos racistes, agressions sexuelles, pressions psychologiques et harcèlement).

Quant aux violences conjugales, elles touchaient 295 000 personnes, dont

213 000 femmes, déclarant avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint entre 2011 et 2018, indique l'Insee.

Face à ces situations, l'huissier de justice, « spécialiste de la preuve », aide les victimes à témoigner de violences morales ou matérielles subies. Il peut, entre autres, procéder, dans le strict respect des règles du droit qui entourent la preuve, à la retranscription de SMS, messages vocaux ou d'e-mails ; à la capture de messages ou commentaires émis sur les réseaux sociaux ou encore au constat de dégradation du domicile conjugal, ou de réintégration illégale.

Ce constat, dressé par un officier public et ministériel, constitue une preuve

incontestable à présenter aux autorités : devant un chef d'établissement, auprès des services de police, voire devant un juge, afin de faire cesser au plus vite le harcèlement, les violences et sortir de ces situations de crise.

Ce constat s'avère également utile pour les victimes souhaitant faire valoir leurs droits auprès de la justice : demande d'une ordonnance de protection, procédure de divorce, plainte au pénal...

*Pour contacter un huissier de justice de proximité : [annuaire.huissier-justice.fr/default.aspx](http://annuaire.huissier-justice.fr/default.aspx)*

2021-7665

## Patrick Dixneuf, nouveau président du Cercle Turgot



Le 27 septembre 2021 sur proposition du président-fondateur Jean-Louis Chambon, le conseil d'administration a nommé Patrick Dixneuf président du Cercle Turgot, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le nouveau président a salué la riche histoire du Cercle et les efforts de tous, pour assurer sa continuité lors de la crise sanitaire.

Il s'est notamment félicité « de la dynamique des activités (conférences-débats prestigieuses programmées sur le dernier trimestre), des diverses missions que s'est assigné le Cercle, comme de la perspective de la tenue de la 35<sup>e</sup> édition du Prix Turgot, à Bercy, le 31 mars 2022... »

Patrick Dixneuf, ancien élève de l'École Polytechnique, diplômé des



Patrick Dixneuf

universités de Paris V et de Paris VI, a commencé sa carrière dans le conseil puis dans la banque, à Paris et à Londres, avant d'« entrer » en assurance en 2000. Il a occupé divers postes de direction chez Allianz tant à Paris qu'à Munich, avant de rejoindre

Aviva dont il aura été le directeur général d'Aviva Italie, puis le directeur général d'Aviva France jusqu'à la récente cession de cette dernière.

### LE CERCLE TURGOT EN BREF |||||

Le Cercle Turgot est un centre de réflexions et d'analyses financières traitant des grands sujets économiques et sociaux. Il a pour double mission de favoriser la recherche fondamentale et appliquée dans ces domaines, ainsi que la pédagogie de l'économie financière et de promouvoir les jeunes talents, économistes, auteurs et chercheurs.

Le Cercle Turgot publie également des ouvrages collectifs sur les grandes questions financières et économiques.

2021-7724

# Protocole sanitaire en entreprise : quelles modifications ont été apportées depuis le 10 septembre



Déborah Fallik Maynard,  
Avocate associée chez Redlink Avocats

Le protocole sanitaire a été actualisé le 10 septembre dernier afin de tenir compte de l'évolution du virus et de l'exposition des salariés au Covid-19.

Télétravail, port du masques, vaccination : quelles sont ces modifications ?

## TÉLÉTRAVAIL

Première modification majeure, la fin du télétravail obligatoire. Ainsi, le protocole n'impose plus de journées minimales de télétravail.

Évidemment, le télétravail reste possible et continue d'être massivement appliqué. Tout dépend donc de l'activité des entreprises.

Si l'employeur peut demander aux salariés de revenir en présentiel à 100 %, il reste encore possible de rendre le télétravail obligatoire, et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (à ce jour au 15 novembre 2021).

## PORT DU MASQUE

Sans surprise, le port du masque reste la règle, exception faite :

- des salariés travaillant seuls dans un bureau nominatif ou dans une pièce ;
- des salariés en ateliers dès lors que :
  - les conditions de ventilation ou d'aération fonctionnelles sont conformes à la réglementation ;
  - le nombre de personnes est limité ;
  - les personnes portent une visière ;
  - ces personnes respectent au moins 2 mètres de distance, y compris dans leur déplacement.



Le port du masque n'est pas applicable aux personnes ayant accédé aux établissements recevant du public, lieux, services et événements avec un passe sanitaire, à l'exception des déplacements longue distance par transport interrégionaux.

Les professionnels intervenant sur ces lieux doivent présenter le passe sanitaire et ne sont plus tenus de porter le masque. Toutefois, le port du masque peut être rendu obligatoire par le préfet, l'exploitant ou l'organisateur.

## LE PASSE SANITAIRE

Depuis le 30 août 2021, les personnes (salariés bénévoles, prestataires et intérimaires et sous-traitants) qui interviennent dans certains lieux, établissements ou événements doivent présenter le passe sanitaire, c'est-à-

dire soit le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR, un test antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum, soit un justificatif de statut vaccinal ou un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par le Covid-19.

Cette obligation ne s'applique pas aux salariés ou aux professionnels dont l'activité se déroule dans des espaces non accessibles au public, en cas d'interventions urgentes ou pour les activités de livraison.

Les employeurs doivent contrôler le respect de cette obligation, sur la base d'un justificatif présenté par le salarié. Lorsqu'un salarié concerné par le passe sanitaire ne présente pas les justificatifs, il peut, avec l'accord de l'employeur, prendre des jours de congés ou de RTT.

Le protocole rappelle les modalités d'organisation de l'entretien de régularisation qui doit avoir lieu avec le salarié qui ne présente pas un passe sanitaire, et qui voit alors son contrat de travail suspendu.

L'entretien doit avoir lieu à l'issue du 3<sup>e</sup> jour suivant la suspension afin d'examiner les moyens de régulariser la situation, par exemple, proposer une affectation sur un autre poste ou travailler à distance lorsque c'est possible.

## MESURES EN FAVEUR

### DES SALARIÉS VULNÉRABLES

Les salariés identifiés comme vulnérables étaient maintenus en télétravail. Ils pourront désormais revenir en présentiel et bénéficier

de mesures de protection renforcées telles que :

- isolement du poste de travail ;
- respect des gestes barrières renforcés ;
- absence ou limitation de partage de poste de travail ;
- nettoyage et désinfection du poste de travail et des surfaces touchées au moins en début et en fin de poste, en particulier lorsque le poste est partagé ;
- adaptation des horaires d'arrivée et de départ et des éventuels déplacements professionnels compte tenu des moyens de transport utilisés pour éviter les heures d'affluence ;
- mise à la disposition par l'employeur de masques type chirurgical en nombre suffisant pour couvrir les trajets entre le domicile et le lieu de travail lorsque la personne recourt au transport en commun collectif.

Depuis le 27 septembre 2021, lorsque le télétravail n'est pas envisageable, les salariés particulièrement à risque pourront être placés en activité partielle ou percevoir des indemnités journalières dérogatoires s'il remplissent l'une des conditions suivantes :

- justifier d'un critère de vulnérabilité au Covid-19 figurant dans la liste réglementaire et être dans l'une des situations suivantes :

- être affecté à un poste susceptible

d'exposition à de fortes densités virales (comme les services hospitaliers de 1<sup>er</sup> ligne ou secteur Covid-19) ;

- justifier d'une contre-indication à la vaccination.

- être sévèrement immunodéprimé et devant recevoir un 3<sup>e</sup> dose vaccinale au sens de l'avis rendu le 6 avril 2021 par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale.

Les salariés concernés doivent demander à bénéficier d'un certificat d'isolement établi par le médecin traitant, un médecin de ville ou un médecin du travail afin d'être placé en activité partielle. Il s'agit d'un certificat nouveau et différent de celui établi entre mai 2020 et septembre 2021.

#### LA VACCINATION

Les employeurs doivent favoriser la vaccination de leurs salariés en les autorisant à s'absenter pendant les heures de travail :

- les absences des salariés et des stagiaires n'entraînent pas de baisse de rémunération et sont assimilées à du temps de travail effectif ;
- l'autorisation est valable lorsque le salarié souhaite accompagner un mineur ou un majeur protégé pour se faire vacciner.

L'employeur peut demander au salarié la confirmation du rendez-vous de vaccination ou un justificatif de sa réalisation.

Bien que non limitée dans le temps, la durée de l'absence doit être raisonnable au regard du temps de déplacement nécessaire.

Le protocole rappelle l'obligation vaccinale pour les soignants et les travailleurs des établissements et services sanitaires et médico-sociaux mis en place d'ici au 15 octobre 2021. Les employeurs doivent contrôler le respect de cette obligation. Les personnes ayant des contre-indications médicales doivent présenter un certificat médical.

#### RÉUNIONS ET MOMENTS DE CONVIVIALITÉ

Enfin, le protocole maintient la possibilité d'organiser des moments de convivialité dans le respect des gestes barrières (port du masque, mesures d'aération, ventilation et règles de distanciation).

Il est fortement recommandé que ces moments se tiennent à l'extérieur, les réunions en audio ou visioconférence restant à privilégier.

En cas de réunion en présentiel, les salariés doivent respecter les gestes barrières (notamment le port du masque), les mesures d'aération et de ventilation des locaux.

2021-7667

## Brèves

### JUSTICE

**Le ministère doublement récompensé pour son action contre les violences conjugales**

En moins de 24 heures, la France a été distinguée à deux reprises pour son travail innovant dans la prise en charge des violences conjugales. Le ministère de la Justice a en effet reçu le prix de la Collaboration inattendue aux Villages Awards 2021 le 30 septembre 2021, venant distinguer le travail de la Chancellerie avec la start-up Reverso sur un projet expérimental basé sur la réalité virtuelle pour lutter contre la récurrence de violences conjugales. Le lendemain, le 1<sup>er</sup> octobre, en Slovaquie, le ministère s'est également vu remettre par le Conseil de l'Europe la Balance de cristal, pour son initiative du dépôt de plainte simplifié à l'hôpital pour les victimes de violences conjugales.

### VAL-DE-MARNE

**Ouverture d'un nouveau centre de PMI à Chevilly-Larue**

Le 27 septembre dernier, un nouveau centre de protection maternelle et infantile (PMI) a ouvert ses portes au sein de l'immeuble Pablo-Neruda, au 15, rue de l'Adjudant-Dericbourg, à Chevilly-Larue. Anciennement installé avenue du Président-Roosevelt, le centre, plus spacieux et plus fonctionnel, bénéficie désormais de 240 m<sup>2</sup> de salles d'auscultation et deux salles d'attente. Question budget, « le déménagement du centre de PMI représente un investissement d'1,3 million d'euros de la part du Département (aménagement intérieurs) et de 550 000 d'euros pour la ville de Chevilly-Larue (remise en état du bâtiment) » assure le Département.

### IN MEMORIAM

**Disparition de l'avocat et défenseur des droits de l'homme, Michel Tubiana**

Dans un communiqué en date du 4 octobre, la Ligue des droits de l'homme (LDH) a annoncé le décès de Michel Tubiana. Avocat, président d'honneur de la Ligue après en avoir été secrétaire général de 1984 à 1995, puis président de 2000 à 2005 (succédant à Henri Leclerc), Michel Tubiana était un « militant infatigable de la défense des droits de l'Homme en France et dans le monde » assure la LDH. « Le barreau perd un avocat humaniste et talentueux. Les droits de l'homme perdent un infatigable défenseur », a témoigné de son côté le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, sur Twitter.

### JUSTICE

**Cour de cassation : les décisions judiciaires désormais accessibles en open data**

Le site Internet de la Cour de cassation fait peau neuve et rend désormais accessibles en open data près de 480 000 décisions judiciaires pseudonymisées. Parmi les nouvelles fonctionnalités mises en place pour optimiser les recherches, le moteur de recherche Judilibre, avec notamment l'utilisation de filtres, de mot-clef ou numéro de pourvoi. Les critères de recherche peuvent être enregistrés dans un espace personnel dédié et, un bandeau de recherche générique permet également d'effectuer une recherche sur tout le site. Rendez-vous sur le site <http://courdecassation.fr>.

6,4 %

C'est la hausse des déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) enregistrées en août 2021, après une baisse de 7 % en juillet.

Source : URSSAF

# Un nouveau procureur à Nanterre

Hauts-de-Seine (92)

*Quelques jours après avoir pris la tête du parquet, le magistrat Pascal Prache a profité de son audience d'installation, mi-septembre, au sein du tribunal judiciaire de Nanterre, pour exposer, dans les grandes lignes, ses projets et ambitions pour le ressort. Parmi les priorités, la mise en place de CJTD, cellules destinées à traiter « de manière forte et ponctuelle la délinquance de voie publique ».*

C'est devant une salle bien remplie, mais surtout sous le regard de son père, Alain Prache, ancien magistrat au sein de cette même juridiction, que le nouveau procureur près le tribunal judiciaire de Nanterre, Pascal Prache, a été installé, le 13 septembre dernier, après avoir quitté la Normandie et le parquet de Rouen.

Bien qu'un procureur « *occupe des fonctions exigeantes* », a souligné Catherine Pautrat, nul doute pour la Première présidente que le successeur de Catherine Denis à la tête du parquet, sera à la hauteur. La cheffe de juridiction n'a ainsi pas manqué de souligner la « *carrière riche et diversifiée* » du magistrat, qui a alterné « *expériences de parquetier de terrain et fonctions en administration centrale, en particulier à la direction des affaires criminelles et des grâces* ». Un parcours qui lui donne ainsi « *un regard avisé et percutant sur le fonctionnement de l'institution judiciaire et une approche transversale des sujets qui l'animent* ».

Catherine Pautrat a en outre présenté au public un homme « *engagé et moderne* », « *faisant preuve d'un sens du dialogue constructif et d'un esprit d'équipe développé* ». La Première présidente en sait quelque chose : tous deux ont déjà collaboré ensemble lorsque Pascal Prache était sous-directeur de la magistrature, de 2008 à 2010, et qu'elle-même occupait les fonctions de secrétaire administrative du Conseil supérieur de la magistrature.



Pascal Prache

« *Notre collaboration, sur maintes questions difficiles et sensibles, a été idéale et notre entente parfaite* » s'est-elle remémorée. Un souvenir partagé par le nouveau procureur. « *Ce sera un réel plaisir de renouveler l'expérience, tant j'ai apprécié (...) votre conception élevée du service public* », a-t-il assuré, formant le vœu de « *faire vivre une dyarchie harmonieuse* ».

## LE PROCUREUR VEUT UN PARQUET « SOLIDEMENT ANCRÉ DANS LA CITÉ »

Pascal Prache a d'ores et déjà affiché ses ambitions pour le parquet de Nanterre – dans les grandes lignes toutefois, admettant qu'il serait « *incongru* » d'évoquer des objectifs très précis, dix jours seulement après son arrivée dans son nouveau ressort.

Le nouveau procureur a notamment insisté sur l'importance des politiques partenariales, après avoir martelé que le parquet devait être « *solidement ancré dans la cité* » pour appréhender au mieux ses difficultés. Pascal Prache a ainsi annoncé qu'un travail serait mené avec les élus locaux « *afin d'établir conjointement des diagnostics partagés sur l'état de la délinquance et les outils à déployer* ». Par ailleurs, la coordination avec l'autorité préfectorale devra permettre de renforcer l'efficacité des politiques publiques. Le procureur a notamment évoqué l'accompagnement des 36 communes des Hauts-de-Seine dans la mise en œuvre des prérogatives qu'elles tiennent de la loi : « *je pense au rappel à l'ordre et à la transaction, par exemple* », a-t-il illustré. « *Ce déploiement du parquet au plus près du terrain se traduira également par un travail d'audit des groupes locaux de traitement de la délinquance.* »

Concernant l'action des services d'enquête, le chef du parquet a évoqué la création de CJTD, « *cellules judiciaires de traitement de la délinquance* » – selon sa propre appellation –, dispositifs que ce dernier a déjà expérimentés, établis sur la base d'éléments de diagnostics partagés avec les mairies et la Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP). Comment cela fonctionne-t-il ? « *Des secteurs géographiques limités (quelques rues, une place) sont identifiés. Une fois cette mise en place décidée, la présence de la DTSP est renforcée*

afin de relever rapidement toutes les infractions constatées. Le parquet est de son côté mobilisé pour apporter la réponse judiciaire la plus rapide possible », détaille le procureur. La durée de vie d'une CJTD sera limitée à un maximum d'un mois, pour permettre une rotation sur d'autres secteurs. Objectif : traiter « de manière forte et ponctuelle la délinquance de voie publique ».

Pascal Prache compte également développer les modalités d'intervention des délégués du procureur, « afin de simplifier le traitement des petites incivilités et de certaines infractions non traitées prioritairement, en soulageant les services d'enquête d'un certain nombre de procédures ».

Parmi les autres priorités, sans surprise, le procureur a évoqué la réduction des délais des procédures, l'éternel serpent de mer. Pascal Prache a insisté : la juridiction doit adapter sa capacité de traitement « à court et moyen terme », « en diversifiant encore les orientations procédurales et en fluidifiant le déroulement de certaines procédures », en particulier les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Le chef du parquet s'est également prononcé pour une priorisation locale des contentieux régulièrement revisitée, car, ce dernier l'a martelé : « la délinquance



Catherine Pautrat

peut être mouvante », bien qu'un « socle » d'infractions fasse toujours l'objet d'une attention soutenue, à l'instar de la lutte contre la radicalisation, du traitement des violences intrafamiliales, des infractions à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique ou encore des infractions économiques et financières ou de criminalité organisée. Par ailleurs, Pascal Prache a partagé sa volonté de « faire vivre » le pôle environnement créé cette année à Nanterre. Une « opportunité significative », a-t-il estimé, pour renforcer l'expertise du tribunal. Enfin, et toujours en matière d'environnement, le procureur

a évoqué la rénovation énergétique de la juridiction à compter du printemps 2022, un « projet immobilier d'ampleur » visant une « amélioration significative des conditions de travail ». « Nous pourrions enfin ouvrir des fenêtres closes depuis 47 ans et faire entrer l'air frais qui nous manque parfois ! » a opiné la Première présidente.

#### LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE, ENTRE ADAPTATIONS ET INNOVATIONS

En-dehors du programme esquissé par le procureur, l'audience a notamment été l'occasion, bien sûr, de rappeler quelques particularités du tribunal judiciaire de Nanterre, situé, comme l'a souligné la Première présidente, au 5<sup>e</sup> rang national des tribunaux judiciaires, et implanté « dans le département le plus riche de France après Paris ». Ce qui n'empêche pas la ville d'être une « terre de contrastes », a-t-elle nuancé, composée d'une « population dense répartie sur un nombre limité de communes, avec des quartiers d'une particulière sensibilité et une forte hétérogénéité de revenus », a ajouté Pascal Prache. Le procureur a également mis en exergue la grande disparité des contentieux, allant des violences urbaines aux infractions complexes, « notamment en matière de délinquance astucieuse », d'où la mise



en place du pôle économique et financier. Car si la ville doit sa vitalité à son premier quartier d'affaires européen – la Défense, pour ne pas la nommer – qui regroupe le quart des entreprises françaises cotées au CAC 40, l'activité judiciaire elle aussi est « *nécessairement affectée par cet atypisme qui engendre une part élevée de dossiers techniquement complexes présentant de lourds enjeux économiques, financiers ou sociaux* », ajoute Catherine Pautrat.

La Première présidente a par ailleurs abordé les leviers actionnés par le tribunal pour répondre aux attentes des justiciables, au premier rang desquels une « *mise en œuvre déterminée des réformes de la justice* », a-t-elle assuré, mettant en avant le travail d'adaptation réalisé dans la mise en œuvre des réformes votées par le Parlement : création

du pôle social, du tribunal judiciaire, réformes des tutelles, du divorce, de la procédure civile, des peines et du Code de la justice pénale des mineurs, puis de la réforme du contentieux civil du juge des libertés et de la détention en janvier. « *Ces évolutions voire révolutions ont nécessité aussi de concevoir autrement nos cadres d'intervention en promouvant la concertation, l'échange et le travail collaboratif, d'autant plus que la crise sanitaire a sévi* », a observé Catherine Pautrat.

La Première présidente s'est également félicitée des innovations portées par le tribunal judiciaire de Nanterre, tout en soutenant que « *l'investissement dans la cyber justice est crucial pour offrir gains de temps, marges de manœuvre et procédures sécurisées* ». C'est ainsi que la première start-up d'État du ministère de

la Justice a été lancée cette année au sein de la juridiction, en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine, pour lutter contre l'absentéisme des personnes condamnées à leurs rendez-vous judiciaires. En effet, sur 30 000 convocations judiciaires, près de 9 000 ne sont pas honorées, soit 30 %. Le tribunal de Nanterre expérimente donc, depuis quelques mois, un système destiné à améliorer le suivi des prévenus. Intitulée « *Mon suivi justice* », la plateforme en ligne propose d'envoyer automatiquement des SMS de rappel aux personnes convoquées. Et les résultats semblent, pour l'heure, probants : depuis son lancement, 85 % des rendez-vous enregistrés ont été honorés.

Bérengère Margaritelli

2021-7707

## Seniors : une riche programmation pour la Semaine Bleue

### Seine-Saint-Denis (93)

La Semaine Bleue fête ses 70 ans ! Du 4 au 10 octobre aura lieu la Semaine nationale des retraitées et des personnes âgées. À cette occasion, le département de la Seine-Saint-Denis met en place un programme d'animations et de rencontres. L'objectif : sensibiliser le public à la place et à la contribution des seniors dans la société, la Semaine Bleue ayant cette année pour devise « *Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire.* »

« *C'est tout à fait dans cet esprit que le Département est engagé auprès des personnes âgées de Seine-Saint-Denis. À travers son nouveau "schéma autonomie et inclusion", le Département a lancé*

*une multitude d'actions pour promouvoir le "bien vieillir" et lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées* » explique Stéphane Troussel, président du département de la Seine-Saint-Denis.

Deux expositions sont prévues dans le cadre de la manifestation. La première à Montreuil, « *Regarde-moi* », pour laquelle 123 personnes âgées ont été photographiées. Le projet est mené depuis 2017 entre l'association Les petits frères des pauvres et l'association Photographie et Partage. La deuxième se déroulera à Bobigny, autour du thème de la maltraitance financière des personnes âgées et s'appuyant sur des témoignages. Par ailleurs, une conférence pour lutter

contre les préjugés liés à l'âge s'articulera autour d'une restitution de projets menés dans le Département et dans la région Île-de-France, et sera suivie d'un débat autour de la lutte contre l'âgisme.

De plus, des ateliers et des rencontres seront organisés dans les différentes villes de la Seine-Saint-Denis autour de thèmes sur les problématiques auxquelles les personnes âgées sont confrontées au quotidien. Une rencontre avec les êtres aidants aura lieu à Saint-Denis, dans le cadre de la Journée nationale des aidants du 6 octobre.

Le programme complet est à retrouver sur le site du Département.

2021-7721

# Magnanville accueillera un nouveau centre pénitentiaire en 2027

Yvelines (78)

Le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti a annoncé la construction d'un centre pénitentiaire de 700 places à Magnanville.

Ce nouveau site entend contribuer à renforcer le maillage pénitentiaire en Île-de-France et viendra compléter les projets de construction déjà annoncés à Bernes (80), Crisenoy (77) et Noiseau (94).

« Ce renforcement de l'offre pénitentiaire vise à répondre au besoin accru de places nettes dans une région particulièrement touchée

par la surpopulation carcérale à l'image des 161 % de surpopulation de Bois-d'Arcy. Cet enjeu a été compris par le maire et les élus de la commune de Magnanville dont le ministre salue le sens de l'intérêt général », assure le ministère de la Justice.

Le projet vient s'ajouter au Plan 15 000 qui prévoit la création nette de 15 000 places de prison supplémentaires en France à l'horizon 2027. Ce plan vise à résorber la surpopulation dans les maisons d'arrêts et à poursuivre l'objectif de

l'encellulement individuel à 80 %. Il devrait également permettre « d'offrir de meilleures conditions de travail au personnel pénitentiaire et de fermer certains établissements qui ne sont plus adaptés », poursuit le ministère.

Avec la construction du centre pénitentiaire de Magnanville, le gouvernement assure aller même « au-delà de l'effort de construction du Plan 15 000 ». Le projet devrait voir le jour en 2027.

2021-7719

# Terroir et artisanat à l'honneur à Ballancourt-sur-Essonne

Essonne (91)

Du 1<sup>er</sup> au 3 octobre, Ballancourt-sur-Essonne a accueilli la 13<sup>e</sup> édition de son salon des Métiers du Terroir et de l'Artisanat. L'association éponyme a proposé au public de découvrir 47 artisans et leurs réalisations. Au programme, broderie, tissage de bijoux, vitraux, peintures sur verre et cristal, recyclages de vinyles, mosaïques, etc., le tout réalisé par des professionnels passionnés qui avaient à cœur d'expliquer leur savoir-faire. Les visiteurs ont pu en outre apprécier en direct le travail du tourneur sur



bois, de la tapissière ou encore de l'atelier de tissage de bijoux. Un illustrateur de livres pour enfants était aussi présent pour personnaliser les achats effectués sur place. Quant aux plus gourmands, les artisans producteurs les ont invités à venir

goûter leurs productions, telles que crêpes et galettes, bières artisanales, miels et autres produits de la ruche.

Depuis 2009, date de leur création, les salons des Métiers du Terroir et de l'Artisanat attirent, un public toujours plus nombreux. Un annuaire recense d'ailleurs tous les artisans adhérents à l'association et les dates des prochains salons.

L'annuaire des artisans est à retrouver sur le site [www.metiersterroirartisanat.com/annuaire](http://www.metiersterroirartisanat.com/annuaire)

2021-7720

PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95	
• Constitutions	16	23	24	25	28	29	30	
• Transformations	17	23		26		29		
• Modifications	18	24	25	26	28	29	31	
• Fusions	20			27				
• T.U.P.	20	24		27				
• Dissolutions	20	24	25	27	28	30	31	
• Clôtures de liquidation	21	24	25	27	28	30		
• Convocations aux assemblées	21							
• Locations gérances					28	30		
• Ventes de fonds	22			27	28			
• Avis relatifs aux personnes	23	24	25	28	29	30	31	
<b>TARIFS H.T.</b>								
• A la ligne :	5,39 €	5,14 €	5,14 €	5,39 €	5,39 €	5,39 €	5,14 €	
• Forfaitaires pour les constitutions selon la forme	• EUROL 124 €	• SASU 141 €	• SARL 147 €	• SCI 189 €	• SAS 197 €	• SNC 219 €	• SC 221 €	• SA 395 €

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme support officiel pour l'année 2021 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France**, par arrêté de **Monsieur le Préfet de Paris** du 30 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 31 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 15 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 22 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 24 décembre 2020 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de **l'Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de **la Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

**COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES - NORMES TYPOGRAPHIQUES**  
*surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas*

**Titres** : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

**Sous-titres** : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

**Filets** : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

**Paragraphes et Alinéas** : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

La direction du Journal Spécial des Sociétés décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

**PARIS**  
75

**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : HEAR  
**Forme** : Société à responsabilité limitée.  
**Capital** : 1 000 euros.  
**Siège social** : 18 rue du Cardinal Lemoine – 75005 Paris.  
**Objet** : Traduction et interprétation.  
**Durée** : 99 années.  
**Gérance** : Sara JARQUIN BRIGODIOT demeurant 18 rue du Cardinal Lemoine.  
**Immatriculation** : au RCS de Paris.  
116474

Par ASSP du 01.10.2021 est constituée la **SCI** :

**SCI Des Hauts de Queuleu**  
**Objet** : L'acquisition, la construction, la gestion, l'exploitation et la rénovation, en vue de leur location, de tous biens ou droits immobiliers. La réalisation ou l'étude de toutes opérations immobilières au point de vue technique, commercial et financier. L'étude et la réalisation de travaux d'équipement, d'aménagement et de rénovation sur ces terrains et biens immobiliers, la passation de toutes conventions y afférentes.  
**Durée** : 99 ans.  
**Capital** : 1 000 €.  
**Cession de parts sociales** : Libres cessions entre associés ; Agrément pour toutes cessions à un tiers.  
**Siège** : 19, rue Ginoux 75015 Paris.  
**Gérant** : Matthieu CAUJOLLE demeurant 19, rue Ginoux 75015 Paris.  
**Immatriculation** au RCS de PARIS.  
116506

Par acte sous seings privés en date du 24/09/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : Paulette INC  
**Forme** : Société par actions simplifiée à associé unique.  
**Capital** : 17 000 € (apport en numéraire : 10 000 €, apport en nature : 7 000 €).  
**Siège social** : 15, rue des Halles – 75001 PARIS 1<sup>er</sup>.  
**Objet** : La création de contenus sur les plateformes en ligne ; La création de contenus vidéos, images, textes sur tous supports et vecteurs de communication (notamment via les réseaux sociaux) ; Toutes activités de marketing d'influence.  
**Durée** : 99 années.  
**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Agrément** : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : Gabrielle JOVANOVIC demeurant 1, rue Edgar Degas – 35530 Servon-Sur-Vilaine sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de PARIS.  
Pour avis.  
116484

Aux termes d'un ASSP en date du 29/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SOPHIE  
**Forme** : Société civile immobilière.  
**Objet social** : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle, partielle ou totale de tous biens et droits immobiliers à ses associés, l'affectation en copropriété s'il y a lieu, et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles.  
**Siège social** : 77 bd Malesherbes, 75008 PARIS.  
**Capital** : 1 000 €.  
**Gérance** : Mme BROTHIER Hélène demeurant 77 bd Malesherbes 75008 PARIS.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
116521

Aux termes d'un ASSP en date du 18/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SCI LUDBACH  
**Forme** : Société civile immobilière  
**Objet social** : propriété, mise en valeur, administration et exploitation par bail civil, mise à disposition à titre gratuit au profit de ses associés ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.  
**Siège social** : 2, rue Paul Saunière, 75016 PARIS.  
**Capital** : 900 €.  
**Gérance** : DURAND Guillaume et HUGUET Valérie épouse DURAND demeurant ensemble 2, rue Paul Saunière 75016 PARIS.  
**Cession des parts** : Libre entre associés et leurs descendants ; toutes les autres cessions sont soumises à agrément préalable.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
116551

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris du 29/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à responsabilité limitée.  
**Dénomination sociale** : LyreBirds Records  
**Siège social** : 84, rue de Maubeuge - 75009 Paris.  
**Objet social** : La réalisation, la production et l'édition phonographique, l'enregistrement sonore, l'édition musicale, audiovisuelle, artistique, littéraire, publicitaire, multimédia et d'une façon générale l'édition sous toutes ses formes et sur tous supports y compris sur réseau Internet ; Organisation de concert.  
**Durée de la Société** : 99 ans.  
**Capital social** : 1 000 Euros.  
**Gérance** : Monsieur Raphaël STUART, demeurant 84, rue de Maubeuge, 75009 Paris.  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.  
Pour avis, La Gérance.  
116471

Par acte SSP en date à PARIS du 17/06/2021. Entre : Monsieur WEN Mickaël, demeurant à SAINT-GRATIEN (95210) 17, avenue Carnot. Et Madame HU Isabelle, épouse de Monsieur WEN, demeurant à SAINT-GRATIEN (95210) 17, avenue Carnot. Et Monsieur HUANG Hugo, demeurant à BOBIGNY (93000), 71, rue Pasteur.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : BRUNE  
**Forme** : SNC.  
**Objet** : L'exploitation d'un fonds de commerce de tabac, tabletterie, café, bar, restaurant, brasserie, presse, française des jeux, loto, PMU.  
**Siège social** : 177, boulevard Brune – 75014 PARIS.  
**Capital** : 5 000 € souscrit en totalité et divisé en 100 parts de 50 € chacune.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
**Gérance** : Monsieur WEN Mickaël, né le 6 août 1997 à COLOMBES (Hauts-de-Seine), de nationalité française, célibataire, demeurant à SAINT-GRATIEN (95210) 17, avenue Carnot.  
La société sera immatriculée au RCS de PARIS.  
116544

Aux termes d'un ASSP en date du 24/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : HOLDING GEORTOWN BI  
**Forme** : Société par actions simplifiée.  
**Objet social** : L'acquisition, la propriété, la détention, l'exploitation par tous moyens y compris par location ou sous-location ainsi que l'administration et la gestion par quelque moyen que ce soit, de tous immeubles, et plus généralement de tous biens et droits immobiliers quelconques, et leur cession par tous moyens y compris par voie d'échange ou d'apport.  
**Siège social** : 83, rue Pierre Demours, 75017 PARIS.  
**Capital** : 2 500 €.  
**Présidence** : BITON Patrice demeurant 7, av. de Camoens 75016 PARIS.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
116542



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** RAFFA SAS  
**Forme :** SAS.  
**Objet :** RESTAURATION SUR PLACE ET A EMPORTER sous toutes ses formes.  
**Siège social :** 41, avenue Secrétan – 75019 PARIS.  
**Capital :** 1 000 €.  
**Durée :** 99 années.  
**Cession d'actions :** Soumise à agrément.  
**Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.  
**Président :** Monsieur Paride RAFFA demeurant : 5, rue Buzelin – 75018 Paris.  
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.  
 116473

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître VICTOIRE DESCHEPPER, notaire au 3, rue Anatole de la Forge 75017 PARIS, le 30/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI NEW MALESHERBES  
**Forme :** Société civile.  
**Objet social :** Acquisition par tous moyens et gestion civile et patrimoniales de tous biens mobiliers et, notamment, de tous titres de placement, valeurs mobilières, droits sociaux ou participations dans toutes sociétés, qu'elle que soit leur activité ou leur forme sociale.  
**Siège social :** 58, avenue des Ternes, 75017 PARIS.  
**Capital :** 4 000 €.  
**Gérance :** NEAL Lisa demeurant 4, rue Jacob 75006 PARIS.  
**Cession des parts :** Clauses d'agrément.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
 116589

Par acte sous seing privé en date à Paris du 22 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** AURIC DISTRIBUTION  
**Forme :** Société à responsabilité limitée.  
**Capital :** 5 000 €.  
**Siège social :** 25, rue Dauphine 75006 PARIS.  
**Objet :** Commercialisation, distribution et vente de chocolats, confiserie, pâtisserie, cafés thés, boissons et tous autres produits alimentaires.  
**Gérance :** Madame Delphine AURIC demeurant 27, rue Rapon 92340 BOURG-LA-REINE pour une durée de trois ans à compter de la signature des statuts.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
 116595

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Victoire DESCHEPPER, notaire au 3, rue Anatole de la Forge 75017 PARIS, le 30/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** ELPIS  
**Forme :** Société civile.  
**Objet social :** Acquisition par tous moyens et gestion civile et patrimoniale de tous biens mobiliers et, notamment, de tous titres de placement, valeurs mobilières, droits sociaux ou participations dans toutes sociétés, quelle que soit leur activité ou leur forme sociale.  
**Siège social :** 58, avenue des Ternes, 75017 PARIS.  
**Capital :** 5 000 €.  
**Gérance :** NEAL Lisa demeurant 4, rue Jacob 75006 PARIS.  
**Cession des parts :** Clauses d'agrément.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
 116600

Aux termes d'un ASSP en date à PARIS du 05/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société civile.  
**Dénomination sociale :** CFG  
**Siège social :** 9, rue de Beauce 75003 PARIS.  
**Objet social :** L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers ou mobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ; L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières, de titres de participation et de titres de placement, de droits sociaux, de contrats de capitalisation ; L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location.  
**Durée de la Société :** 99 ans.  
**Capital social :** 1 000 853 euros, constitué au moyen de l'apport de 100 parts sociales de la société FIVE 0 FIVE DISTRIBUTION (502 099 054 RCS PARIS) et de 399 parts sociales de la société FIVE 0 FIVE COMMUNICATION (793 496 720 RCS PARIS).  
**Gérance :** Monsieur Franck GUNTHER demeurant 13, rue Michel Chasles 75012 PARIS.  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** - agrément requis dans tous les cas, - agrément accordé par le gérant.  
 Immatriculation de la Société au RCS de PARIS.  
 116573

Par acte SSP en date à PARIS du 20/09/21, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** MAMENE PARIS  
**Siège :** 4, rue Camille Tahan, 75018 PARIS.  
**Durée :** 99 ans.  
**Capital :** 10 000 euros.  
**Objet :** Commercialisation de produits de senteurs et accessoires de décoration dérivés au travers de tous types de canaux de distribution, Et de manière accessoire, des missions de conseils se rapportant à l'objet social.  
**Président :** Mme Johanna AGUERA RIBOT, demeurant 4, rue Camille Tahan, 75018 PARIS.  
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
 La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.  
 116564

Par ASSP du 29.09.2021 est constituée la SC :

**SC BUSINESS TECHNOLOGY & INNOVATION**  
**Sigle :** BTI  
**Objet :** La prise de participations dans le capital de sociétés intervenant notamment dans le domaine des drones et de l'intelligence artificielle.  
**Durée :** 99 ans.  
**Capital :** 20 000 €.  
**Cession de parts sociales :** Agrément de la collectivité des associés pour toutes cessions.  
**Siège :** 25, rue de Fontarbie, Guethary 14, 75020 Paris.  
**Gérant :** Flavie LORRE demeurant 25, rue de Fontarbie, Guethary 14, 75020 Paris.  
 Immatriculation au RCS de PARIS.  
 116562

Aux termes d'un ASSP en date à NICE du 09/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société civile.  
**Dénomination sociale :** NERIYOET  
**Siège social :** 29, avenue Georges Mandel, 75116 PARIS.  
**Objet social :** L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers ou mobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ; L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières, de titres de participation et de titres de placement, de droits sociaux, de contrats de capitalisation ; L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location.  
**Durée de la Société :** 99 ans.  
**Capital social :** 100 euros, constitué au moyen d'apports en numéraire.  
**Gérance :** Monsieur Pierre CHICHE demeurant 6, rue KOSMA 06000 NICE.  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** - agrément requis dans tous les cas, - agrément accordé par le gérant.  
 Immatriculation de la Société au RCS de PARIS.  
 116570

Aux termes d'un ASSP en date du 22/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** OFI INNOVACARE  
**Forme :** Société professionnelle de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable sous forme de SAS.  
**Objet social :** L'investissement dans un patrimoine immobilier diversifié situé en France et dans les pays membres de l'Espace Economique Européen qu'elle donne en location ou qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location, qu'elle détient directement ou indirectement, y compris en état futur d'achèvement.  
**Siège social :** 22, rue Vernier, 75017 PARIS.  
**Capital :** 10 000 €.  
**Présidence :** OFI PIERRE, SA au capital de 1 750 000 €, 20-22, rue Vernier 75017 PARIS, 824 539 407 RCS Paris, représenté par M. Guillaume POLI, demeurant 6, avenue Sully Prudhomme 75007 PARIS et M. Romuald MAHUT, demeurant 87 bis, rue Edouard Vaillant 92300 Levallois-Perret.  
**Commissaire aux Comptes titulaire :** MAZARS, 61, rue Henri Regnault Tour Exalts 92400 COURBEVOIE, 784 824 153 RCS Nanterre.  
**Durée :** 12 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
 116486

Suivant acte ssp en date du 22 septembre 2021, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CAMBRONNE  
**Siège :** 14, rue Jacques Bingen, 75017 PARIS.  
**Capital :** 2 000 €.  
**Objet :** Acquisition, gestion, location, prise en crédit et administration de tous biens mobiliers et immobiliers qui seraient nécessaires au développement et à l'activité de la SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI. Souscription de tous emprunts, constitution de garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles soient compatibles avec la forme civile de la société.  
**Durée :** 99 ans.  
**Gérants :** Monsieur Nicolas LECOQ-VALLON, demeurant à PARIS (75017),

14, rue Jacques Bingen, et Madame Hélène FERON-POLONI, demeurant à VILLE-D'AVRAY (92410), 26, avenue de Balzac.  
**Agrément :** Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées, par décision adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire.  
**Immatriculation :** au RCS de PARIS.  
 116613

Aux termes d'un ASSP en date du 29/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** BURHAUT 112  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée.  
**Objet social :** Acquisition et la location de locaux professionnels aménagés.  
**Siège social :** 38, rue Boileau, 75016 PARIS.  
**Capital :** 5 000 €.  
**Gérance :** BONHOURE Frédéric et MUGUET Céline demeurant ensemble 38, rue Boileau 75016 PARIS.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.  
 116634

## TRANSFORMATIONS

**DRAPO SOLUTIONS**  
 SARL au capital de 4 000 Euros  
**Siège social :** 75008 PARIS  
 128, rue La Boétie  
 812 579 324 R.C.S. PARIS

Par décision unanimes des associés le 17/09/2021, il a été décidé :

- de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés ;
- de nommer en qualité de **Président** DRAPO, SAS au capital de 306,56 €, 128, rue La Boétie 75008 PARIS immatriculée sous le n° 810 694 398 RCS Paris et de nommer en qualité de **Directeur Général** M. Jean-François MAGNIER demeurant 15, allée des Letchis Saint-Gilles-Les-Bains 97434 SAINT-PAUL en remplacement de M. Julian AROUN.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116547

**LISTENTOO**  
 SARL au capital de 100 000 Euros  
**Siège social :** 75015 PARIS  
 12-14 rue de l'Eglise  
 795 190 701 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 30/06/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

En conséquence de cette transformation, il a été mis fin aux mandats de gérants de M. Christophe de BOISGELIN et de M. Florent DEROUELLE. La société INNOV PARTNERS, SARL, 23 Villa Marie Justine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT immatriculée sous le n° 803 141 225 RCS Nanterre a été nommée en qualité de président de la Société sous sa nouvelle forme. La société AUBE PANACHE, SARL, 22 rue Saint Ferdinand 75017 PARIS immatriculée sous le n° 880 088 307 RCS Paris a été nommée en qualité de directeur général délégué.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116625

**MODIFICATIONS**

**DSN TP**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2 000,00 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
22, rue de la Fédération  
899 796 833 R.C.S. PARIS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2021, il résulte que :

- Monsieur Simao NUNES, demeurant 10, rue de l'Orme, 95270 CHAUMONTEL a été nommé directeur général de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis, Le représentant légal.

116608

**OCDC**

Société à Responsabilité Limitée à associé unique  
au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
13, rue de Clignancourt  
802 538 637 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01.10.2021, il a été décidé de transférer le siège social de PARIS (75018) 13, rue de Clignancourt au 2, rue Malher à l'angle du 4 et 6, rue de Rivoli (75004) PARIS, et ce, à compter du 01.10.2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116612

**OCDC**

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique  
au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
13, rue de Clignancourt  
802 538 637 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associé unique du 15.12.2020 et conformément à l'Article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'activité sociale sera donc continuée.

POUR INSERTION.

116520

**EDITIONS STILUS**

SAS au capital de 4 000 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
71, boulevard Arago  
812 896 546 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 10/09/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à la somme de 75 000 €, puis de le réduire pour le ramener à la somme de 23 365 €, par conséquent, les capitaux propres ont été reconstitués.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116602

Additif à l'annonce n° 116202 parue le 29/09/2021 dans le présent journal concernant la société FREIER GROUP FRANCE, il convient de rajouter la nomination de PKF - Fi.Solutions Audit, 8, rue Bayen, 75017 PARIS, immatriculée au RCS PARIS 515 169 142 en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de PKF AMPERSAND. Il convient de rajouter la fin du mandat de AMPERSAND en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

116478

**P.B.**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 200 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
04, rue Richard Lenoir  
503 963 951 R.C.S. PARIS

Suivant AG Mixte du 28 juin 2019, la collectivité des associés a décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant confiés respectivement à la Société COMPEX GESTION et à la Société JOSSE AUDIT & EXPERTISE, arrivés à expiration le 31 décembre 2018, la Société ne remplissant plus les seuils définis par le Décret n° 2019-514 du 24 mai 2019.

116619

**ATLON INVESTISSEMENTS**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 150 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
14, boulevard de la Madeleine  
799 640 198 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique de la Société en date du 30 septembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de président la société ATLANTE GESTION, société par actions simplifiée au capital de 2.101.149 euros dont le siège social est situé 14, boulevard de la Madeleine, immatriculée sous le numéro unique de 417 685 344 RCS Paris et représentée par M. Christian VAN APPELGHEM, en remplacement de M. Christian VAN APPELGHEM, démissionnaire, à compter du 30 septembre 2021. Mention en sera faite au RCS de Paris.

116446

**ARCHE PROMOTION**

SA au capital de 18 387 760 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
437 629 595 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 02/12/2020, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs :

- GROUPE VYV, Mutuelle sis Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 25, 75015, inscrite au répertoire SIREN sous le n°532 661 832, représentée par M. BLANCHETTE Thomas demeurant 9, impasse Jean Cazaintre 11000 CARCASSONNE,

- VYV INVEST, SAS sis Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 25, 75755 PARIS CEDEX 15 immatriculée sous le n° 839 314 242 RCS Paris, représentée par M. VENTURINI François demeurant 14, rue des Volontaires 75015 PARIS,

- La société PARTELIOS IMMOBILIER, SAS sis Lotissement Habitat Entreprise 2, rue Martin Luther King 14280 ST CONTEST immatriculée sous le n° 381 923 580 RCS Caen, représentée par M. HEYVANG Thierry demeurant 4, rue Ernest Bompain 14790 FONTAINE ETOUPEFOUR.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116457

**SCI LCV**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
99, rue Saint Dominique  
848 425 401 RCS PARIS

Suivant AGE du 18/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 17, avenue du Val de Bois 83580 GASSIN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

116514

**"PERNETY MONTPARNASSE"**

Sigle : "SAPM"  
S.A.S. au capital de 40.000,00 Euros  
Siège social : PARIS (14ème arr.)  
30 rue Pernet  
592 051 213 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de la société PERNETY MONTPARNASSE du 28/09/2021, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes de la société CLEMENT CONSEIL ET AUDIT, titulaire et de la société AUDIREV, suppléante, arrivés à expiration lors de cette réunion ; la société n'étant plus tenue de nommer de commissaires aux comptes.

Pour publication légale, La Présidente.

116516

**SCI AMELOT**

Société Civile  
au capital de 100 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
26B, rue Amelot  
901 719 260 R.C.S. PARIS

Par acte authentique, reçu par Maître Benoit REYNIS, Notaire à Paris (75004), 25, boulevard Beaumarchais le 29/09/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à 3 720 100 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116434

**PRO-VIDE**

SARL au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
38, rue Saussure  
883 887 705 R.C.S. PARIS

L'AGE du 15/09/2021 a décidé à compter du 15/09/2021 de rendre effective la démission de Monsieur LAUVRAY FRANCOIS aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de PARIS.

116455

**"LE PETIT CLER"**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
29, rue Cler  
501 073 811 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associé unique du 30/09/2021, il a été décidé de nommer à compter du 01/10/2021 :

- RARE, SC au capital de 475 000 €, dont le siège est à PARIS (75014) 205 bis, boulevard Raspail, immatriculée au RCS PARIS 848 270 765, représentée par ses cogérants, Arnaud CAPOULADE et Rémi CAPOULADE, en qualité de Président en remplacement de Jacques BOUDON, démissionnaire.

Dépôt au RCS PARIS.

116504

**PRO-VIDE**

SARL au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
38, rue Saussure  
883 887 705 R.C.S. PARIS

L'AGE du 15/09/2021 a décidé de modifier l'objet social à compter du 15/09/2021.

Ancien objet social : Vente et service dans le domaine du vide et du froid

Nouvel objet social : Fabrication et négoce de machines spéciales.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de PARIS.

116454

**LABORATOIRES FILORGA**

**COSMETIQUES**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 34.613.505 euros  
Siège social : 75008 PARIS  
2-4, rue de Lisbonne  
811 668 003 RCS PARIS

Aux termes de décisions en date du 23 septembre 2021, l'associé unique de la société susvisée a décidé de nommer Monsieur Thierry Antona-Traversi, demeurant Solothurnerstrasse 68 - 4053 Basel - Suisse, en qualité de Président non associé, en remplacement de la société COLGATE PALMOLIVE COMPANY, démissionnaire.

116492

**MERILEM**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 75015 PARIS  
3, rue de Pondichery  
392 722 567 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean-Jacques WOLFS survenu le 22 juillet 2021 et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Nathalie BELLOUT, demeurant 14, Rue du Chemin Vert 78240 CHAMBOURCY, pour une durée indéterminée à compter du 23 septembre 2021.

Pour avis, La Gérance.

116475

**LE VINGT-TROIS**

SAS au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
58, rue de Charonne  
513 936 294 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 26/02/2021, il a été pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société FIDELIANCE AUDIT et de commissaire aux comptes suppléant de la société PAGNY ASSOCIES AUDIT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116452

**ET MAINTENANT**

**PRODUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 59 000 Euros  
Siège social : 75016 PARIS  
18, rue de Varize  
794 686 758 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 01/09/2021, l'associé unique décide de transférer le siège social au 14, rue Servandoni - 75006 PARIS, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié. Pour avis.

116549

**MG PARTICIPATIONS**

SAS au capital de 1 770 419 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
40, avenue George V  
501 218 408 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/09/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1 681 628 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116548

**NOV'ECOLIS PARIS**

SAS au capital de 531 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
14, boulevard de la Madeleine  
537 980 930 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'AG de la Société du 28 janvier 2021, il a été décidé de : i) renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'AG tenue de statuer en 2023 sur les comptes clôturés le 31/12/2022, les mandats de Membre du Comité de Direction suivants :

- Pour France Infrastructures 1 : La société Atlante Gestion, représentée par M. Christian van Appelghem, - Pour Dalkia Smart Building : M. Laurent Bachelet, avec faculté de subdélégation.  
(ii) Ne pas renouveler les mandats de Membre du Comité de Direction de Mme Anna Konevskaya pour France Infrastructures 1 et M. Frédéric Dejean pour Dalkia Smart Building suite à leur démission. (iii) Nommer aux fonctions de Membres du Comité de Direction les représentants suivants de la société Exterimmo, suite au départ de M. Hubert Briand et M. Bertrand Pardijon : Mme Emilie Rouchon, domiciliée chez RiverRock - Ortegon & Espinosa de los Monteros - Velázquez 10 - 5° - 28001 Madrid. La société Canopée Associés, SAS au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 3 rue de Vienne 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 926 222. Mention en sera faite au R.C.S. de Paris.

116584

**GEP KIONA LOGISTICS (FRANCE) SCI**

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
24, rue de Prony  
899 484 943 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 30/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérants M. Dominique PRINCE demeurant 28, rue de Rachecourt B-6782 HABERBY, Belgique et M. Philippe VAN DER BEKEN demeurant De Selliers de Moranvilleaan 20 2820 BONHEIDEN, Belgique, en remplacement de M. Aurélien NOËL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116550

**"PERNETY MONTPARNASSE"**

Siège : "SAPM"  
S.A.S. au capital de 40 000,00 Euros  
Siège social : PARIS (14ème arr.)  
30, rue Pernet  
592 051 213 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal de décisions de l'associée unique de la société PERNETY MONTPARNASSE, en date du 15/09/2017, il a été décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Pour publication légale. La Présidente.

116515

**WILD BUNCH INTERNATIONAL**

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
65, rue de Dunkerque  
850 413 006 R.C.S. PARIS

Par AG du 14/09/2021 et DP du 20/09/2021, le capital a été augmenté de 2 392 € pour le porter à 47 392 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116554

**"HOTEL DES CANETTES"**

SAS au capital de 85 008,00 Euros divisé en 4 250 actions de 20,002 euros chacune  
Siège social : PARIS (6ème arr.)  
17, rue des Canettes  
320 217 599 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20/09/2021, il a été décidé l'augmentation du capital social d'une somme de 17 008,00 €, pour le porter de 68 000,00 € à 85 008,00 €, par apport en numéraire dont l'apporteur s'est libéré, par compensation avec des créances liquides certaines et exigibles sur la société, et par élévation de la valeur nominale des actions portée de 16,00 € à 20,002 € chacune, émises au prix de 353,00 €, soit avec une prime d'émission de 337,00 € par action. Les articles "APPORTS" et "CAPITAL SOCIAL" des statuts ont été modifiés en conséquence.

LE PRESIDENT.  
116513

**ORVIF**

SAS au capital de 180 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
6, place de la Madeleine  
493 456 487 R.C.S. PARIS

Le 08/09/2021, l'AGE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

116472

**"MAX XIV"**

S.A.S. au capital de 4 100 000,00 Euros  
Siège social : PARIS (2ème arr.)  
10, rue d'Uzès  
811 671 619 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de la société MAX XIV du 29/09/2021, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes de la société CCA-CONSEIL & AUDIT, titulaire et de la société AUDIREV, suppléante, arrivés à expiration lors de cette assemblée ; la société n'étant plus tenue de nommer de commissaires aux comptes. Pour publication légale. Le Président.

116519

**GFE EPIN**

SAS au capital de 401 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
20, rue d'Anjou  
831 005 335 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 02/08/2021, la société AUDIT CONSEIL HOLDING, SAS, 58 bis rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS, immatriculée sous le n° 413 175 209 RCS PARIS, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116517

**BELVESOL 5**

SAS au capital de 20.000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
27, rue de la Ville Lévêque  
809 480 585 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale des Associés en date du 09/07/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président la société SOVA SOLAIRE, SAS sis 27 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS immatriculée sous le n° 789 889 417 RCS Paris, en remplacement de M. Jean-Claude REVERBERI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116630

**KARLINCO**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 Euros  
Siège social : PARIS 16ème  
27/33, avenue Paul Doumer  
383 300 118 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions collectives prises par acte sous seing privé en date du 01/10/2021, les associés ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Karim KADDOURAH de son mandat de Président, à effet du 01/10/2021,  
- nommé en qualité de nouveau Président Monsieur Oussama KADDOURAH demeurant 115, avenue Henri Martin - 75116 PARIS, à effet du 01/10/2021,  
- nommé en qualité de Directeur Général Monsieur Karim KADDOURAH demeurant 6 bis, rue de Presbourg 75016 PARIS, à effet du 01/10/2021.

116545

**GFE Management**

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
20, rue d'Anjou  
831 003 637 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 02/08/2021, la société AUDIT CONSEIL HOLDING, SAS, 58 bis, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris, immatriculée sous le n° 413 175 209 RCS PARIS, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116508

**SCI MASYL**

SCI au capital de 160 Euros  
Siège social : 83110 SANARY-SUR-MER  
88, chemin de l'Arbois  
451 050 348 R.C.S. TOULON

Par décision de la collectivité des associés le 02/09/2021, le siège social a été transféré au 25, rue des Vinaigriers - 75010 PARIS.

L'objet et la durée reste inchangés. Les gérants demeurent :  
- Mme QUATTROCIOCCI Véronique et M. QUATTROCIOCCI Marc.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.

116468

**BELVESOL 4**

SAS au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
27, rue de la Ville l'Evêque  
528 510 654 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale des Associés en date du 09/07/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président la société SOVA SOLAIRE, SAS sis 27 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS immatriculée sous le n° 789 889 417 RCS Paris, en remplacement de M. Jean-Claude REVERBERI. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116626

**KAYWICS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
81, avenue Foch  
819 900 374 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale des associés du 19 juillet 2021 a décidé d'ajouter à l'activité de la société celle de conseil juridique et financier aux entreprises, et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

116629

**STEF Logistique 1**

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
93, boulevard Malesherbes  
892 152 091 R.C.S. PARIS

Par lettre remise en main propre en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021, la société STEF Logistique a désigné en qualité de Représentant Permanent de la société STEF Logistique 1 : M. Laurent GARNIER - né le 08/10/1974 à Issoire (63) - de nationalité française - demeurant 600, route de Marseille - Quartier Remplin - 13080 LUYNES.

Mention sera faite au R.C.S. PARIS. Pour avis. Le Président.

116552

**STREAM MIND**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 40 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
151, boulevard Haussmann  
504 226 648 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision de l'actionnaire unique en date du 01/12/2018, la société SOGESSOR, 6, rue Carnot 60200 COMPIEGNE, a été nommée Commissaire aux Comptes titulaire. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

116567

**HOTEL CHAMPERRET VILLIERS**

SAS au capital de 160 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
129, avenue de Villiers  
572 187 417 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 30/06/2021, il a été pris acte de la fin des mandats du commissaire aux comptes titulaire, SEREC-AUDIT, et du commissaire aux comptes suppléant M. Jean-Pascal LAURIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

116568

**SOCADIF GESTION**

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
26, Quai de la Rapée  
SIREN 844 409 177 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal établissant les résultats de la consultation écrite de l'associé unique en date du 21 juin 2021, il a été décidé, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, de poursuivre l'activité de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

116607

**LOCASUN**

SAS au capital de 1 000 000 Euros  
Siège social :  
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
40, rue de la Station Franconville  
488 157 389 R.C.S. PONTOISE

Par décision du Président le 27.09.2021, il a été décidé de transférer le siège social au 24, rue des Jeûneurs - 75002 PARIS, et ce à compter du 01.10.2021.

Président : JOUTEAU Antoine, demeurant 77, rue Henri Barbusse 93260 Les Lilas. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de Pontoise et immatriculée au RCS de PARIS.

116582

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**  
**117 BOULEVARD DE L'HOPITAL**  
**A PARIS**  
 SC au capital de 152 297,56 Euros  
 Siège social : 75003 PARIS  
 4-4 bis, rue des Fontaines du Temple  
 433 966 645 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/09/2021, il a été pris acte de la démission de M. Jean-Marie DELETTRE de ses fonctions de co-gérant.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116580

**SAINT-HONORE 233**

Société Civile  
 au capital de 200 000,00 Euros  
 Siège social : 75001 PARIS  
 233, rue Saint-Honoré  
 794 219 238 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 4 août 2020, il a été décidé, par suite d'un apport en nature, de la réalisation d'une augmentation de capital d'une somme de 9 500,00 €. Le capital est désormais de 209 500,00 €, divisé en 2 095 parts de 100,00 € chacune, numérotées de 1 à 2 095.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence, le reste sans changement.  
 Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.  
 116586

**SOC PARTICIPATIONS SAS**

SAS au capital de 713 546 Euros  
 Siège social : 75008 PARIS  
 102, rue du Faubourg Saint Honoré  
 792 327 249 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Associé Unique le 30/06/2021, il a été pris acte du départ de sa qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de VAL AUDIT, SARL et du départ de sa qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant de Mme. Françoise BLIAH.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116611

**NAVIS SOFTWARE FRANCE**

SAS au capital de 345 860 Euros  
 Siège social : 75003 PARIS  
 52, boulevard Sébastopol  
 899 432 736 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 27/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 14, rue de Dunkerque CS2001 - 75475 PARIS CEDEX 10.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116616

**FUSIONS**

**COVERAGE COMMUNICATION**

SAS au capital social de 118 180 Euros  
 Siège social : 75009 PARIS  
 6, rue Laferrière  
 493 862 296 R.C.S. PARIS  
 (Société Absorbante)

**SABIO France SAS**

SAS (Société à Associé Unique)  
 au capital de 40 000 Euros  
 Siège social : 75009 PARIS  
 6, rue Laferrière  
 433 892 106 R.C.S. PARIS  
 (Société Absorbée)

Aux termes des décisions du 30/09/2021, l'Associé Unique de la Société Absorbante, après avoir pris connaissance du Traité de Fusion du 23/08/2021 et de l'absence d'opposition des créanciers telle qu'attestée par les certificats de non-opposition délivrés par le Tribunal de commerce de Paris le 29/09/2021, a constaté la réalisation définitive de la Fusion intervenue entre les parties à effet du 30/09/2021. En conséquence la Société SABIO France SAS a été immédiatement dissoute sans liquidation. La Société absorbée sera radiée du RCS de PARIS. D'autre part, il a été décidé de modifier la dénomination de la société en remplaçant Coverage Communication par Sabio France et ce à compter du 01/10/2021. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116597

**TRANSMISSION  
 UNIVERSELLE  
 DE PATRIMOINE**

**CRISTALEAST**

SA au capital de 1 147 500 Euros  
 Siège social : 75008 PARIS  
 20, rue de la Ville L'Evêque  
 301 939 054 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte en date du 30.09.2021, la Société SUCRES ET DENREES, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 17 023 086 €, dont le siège social est situé 20, rue de la Ville L'Evêque 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 572 119 550 RCS PARIS, a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société CRISTALEAST.  
 Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les délais prévus aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de PARIS.  
 116621

**DISSOLUTIONS**

**POLPERPIC**

Société civile immobilière en liquidation  
 au capital de 297 275 Euros  
 Siège social : 75011 PARIS  
 141, rue du Chemin Vert  
 Siège de liquidation : 92160 ANTONY  
 24, rue Gauguin  
 435 366 919 R.C.S. PARIS

Le 31/12/2020, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Marc PERSOZ, demeurant 24, rue Gauguin - 92160 ANTONY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 24, rue Gauguin - 92160 ANTONY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Paris, en annexe au RCS.  
 116499

**SCCV VAUCRESSON  
 LEGAGNEUR**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
 Siège social : 75009 PARIS  
 59, rue de Provence  
 538 769 670 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 01/10/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.  
 La société ARCHE PROMOTION a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116498

**GALERIE AUX NUES**

SARL au capital de 24 000 Euros  
 Siège social : 75116 PARIS  
 33, rue de LONGCHAMP  
 752 099 572 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 01/09/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer Monsieur Benoît-Charles SAURET, demeurant 33 rue de Longchamp, 75116 Paris, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.  
 Mention au greffe du tribunal de commerce de Paris.  
 116440

**EDIFICIA**

SARL en liquidation  
 au capital de 18.000 Euros  
 Siège social : 75008 PARIS  
 49/51, Rue de Ponthieu  
 519754830 R.C.S. PARIS

Par AGE du 01/10/2021, l'associé unique de la Société EDIFICIA, Monsieur DAHAN Armand, a décidé de la dissolution anticipée de ladite société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur DAHAN Arman, née le 22.09.1966 à Rabat, de nationalité française, domicilié 34, Rue Jean Mermoz 75008 Paris. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, les correspondances devront être adressées au 34, Rue Jean Mermoz 75008 Paris. Modification au RCS de Paris.  
 116480

**W PATRIMOINE**

S.C.I. au capital de 100 Euros  
 Siège social : 75008 PARIS  
 37, rue des Mathurins  
 788 854 552 R.C.S. PARIS

Le 30 septembre 2021, à 10 heures, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime légal.

A été nommé comme liquidateur, Monsieur Richard WINCKELS, né le 29 décembre 1986 à Roncq (59), de nationalité française, demeurant au 4, rue des Tanneurs à Estaimpuis (Belgique), avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Le dépôt des pièces et formalités s'effectuera auprès du greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Le liquidateur.

116443

**SCI CLAIRE - JADE**

SCI au capital de 2 000 Euros  
 Siège social : 75116 PARIS  
 96, avenue Victor Hugo  
 749 923 173 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions des associés en date du 14/07/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Christian ROBINET demeurant 7, rue Paul Giera - 83120 SAINT-MAXIME, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116466

**SCCV CHEVREUSE  
 CHARLES MICHELS**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
 Siège social : 75009 PARIS  
 59, rue de Provence  
 793 341 579 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 01/10/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

La société ARCHE PROMOTION, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116522

**DIAXEA**

SAS en liquidation  
 au capital de 3 000 Euros  
 Siège social et siège de liquidation :  
 75116 PARIS  
 5, rue du Général Langlois  
 852 837 400 R.C.S. PARIS

Le 25/09/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Matthieu LACAZE, demeurant 5, rue du Général Langlois - 75116 PARIS, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention au RCS de PARIS.  
 116581



ANNONCES  
  
 LÉGALES

Transmettez  
 vos annonces :  
 annonces@jss.fr

**SCCV 444 GONFARON**  
**AVENUE GABRIEL PERI**  
 SCCV au capital de 10 000 Euros  
 Siège social : 75009 PARIS  
 59, rue de Provence  
 888 971 181 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 01/10/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

La société ARCHE PROMOTION, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
 116536

**CLÔTURES  
 DE LIQUIDATION**

**POLPERPIC**

Société civile immobilière  
 en liquidation au capital de 297 275 Euros  
 Siège social : 75011 PARIS  
 141, rue du Chemin Vert  
 Siège de liquidation : 92160 ANTONY  
 24, rue Gauguin  
 435 366 919 R.C.S. PARIS

Le 31/12/2020, L'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Marc PERSOZ, demeurant 24, rue Gauguin - 92160 ANTONY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Paris, en annexe au RCS.  
 116500

**GALERIE AUX NUES**

SARL en liquidation  
 au capital de 24 000 Euros  
 Siège social : 75116 PARIS  
 33, rue de LONGCHAMP  
 752 099 572 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 10/9/2021, l'assemblée générale a :  
 - approuvé les comptes définitifs de la liquidation ; - déchargé Monsieur Benoît-Charles SAURET de son mandat de liquidateur ; - constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

La société sera radiée du RCS de Paris.  
 116441

**W PATRIMOINE**

S.C.I. au capital de 100 Euros  
 Siège social : 75008 PARIS  
 37, rue des Mathurins  
 788 854 552 R.C.S. PARIS

Le 30 septembre 2021, à 14 heures, les associés ont approuvés les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Monsieur Richard WINCKELS, né le 29 décembre 1986 à Roncq (59), de nationalité française, demeurant au 4, rue des Tanneurs à Estaimpures (Belgique) et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au RCS de PARIS.

116444

Le liquidateur.

**Votre annonce légale  
 de constitution  
 en 5 minutes chrono :  
 www.jss.fr**

**SCI CLAIRE - JADE**

SCI en liquidation  
 au capital de 2 000 Euros  
 Siège social : 75116 PARIS  
 96, avenue Victor Hugo  
 749 923 173 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions des associés en date du 14/07/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.  
 116467

**DIAXEA**

SAS en liquidation  
 au capital de 3 000 Euros  
 Siège social et siège de liquidation :  
 75116 PARIS  
 5, rue du Général Langlois  
 852 837 400 R.C.S. PARIS

Le 25/09/2021, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Matthieu LACAZE, demeurant 5, rue du Général Langlois - 75116 PARIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris, en annexe au RCS duquel la Société sera radiée.  
 116583

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**

**IMMOBEN**

SCI en liquidation  
 au capital de 762,25 Euros  
 Siège social : 75011 PARIS  
 8, rue Sedaine  
 420 721 680 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 21/09/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.  
 116577

**CONVOICATIONS  
 AUX ASSEMBLÉES**

**S.T. DUPONT**

Société Anonyme à Directoire  
 et Conseil de Surveillance  
 au capital de 26 213 977,80 Euros  
 Siège social : 75014 PARIS  
 92, boulevard du Montparnasse  
 572 230 829 R.C.S. PARIS  
 (la « Société »)

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société S.T. DUPONT sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire se tiendra le 28 octobre 2021 à 10 heures à l'Hôtel Villa Modigliani (ci-après désigné « l'Hôtel ») - 13, Rue Delambre - 75014 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

**Ordre du Jour**

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des comptes annuels
- Approbation des comptes consolidés
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce
- Renouvellement de Monsieur Mounir Moufarrige en qualité de Président du Conseil de Surveillance

- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce et relatives aux rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Mounir Moufarrige, président du conseil de surveillance, pour l'exercice clos le 31 mars 2021

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Alain Crevet, président du directoire, pour l'exercice clos le 31 mars 2021

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Eric Sampré, membre du directoire, pour l'exercice clos le 31 mars 2021

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Hanh Guzelian, membre du directoire jusqu'au 5 mai 2021, pour l'exercice clos le 31 mars 2021

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Olivier Cisel, membre du directoire jusqu'au 5 mai 2021, pour l'exercice clos le 31 mars 2021

- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

- Détermination du montant annuel global de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance

- Autorisation à donner au directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de ses propres actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivant du Code de commerce

- Constatation que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social
- Pouvoirs.

**Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- Modification des statuts
- Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

- Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'une augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à certaines catégories de personnes

- Délégation de compétence consentie au directoire pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise

- Pouvoirs
- Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Les personnes souhaitant assister physiquement à l'assemblée devront également présenter, avant l'entrée dans la salle de l'Hôtel, leur pass sanitaire (pour plus d'informations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)) ou un test PCR de moins de 72 heures. Ces éléments sont obligatoires pour accéder à l'assemblée. Le port du masque est également obligatoire dès l'entrée dans la salle de l'Hôtel et tout au long de l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 octobre 2021 à zéro heure, heure de Paris, dans les

comptes de titres nominatifs tenus par la société.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-30 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Pour cette assemblée, conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 du Code de commerce et aux statuts de la Société, il est prévu un mode de vote par des moyens électroniques de communication sur le site internet sécurisé (VOTACCESS) dont l'adresse est la suivante : <https://www.nomi.olisnet.com>.

Les titulaires d'actions au nominatif pur peuvent accéder au site dédié et sécurisé en se connectant au site OLIS Actionnaire leur permettant habituellement de consulter leur compte-titres.

Les titulaires d'actions au nominatif administré peuvent accéder au site dédié et sécurisé en se connectant au site OLIS Actionnaire en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote qui leur a été adressé. Ils devront suivre les instructions renseignées sur le site pour obtenir leur mot de passe.

Le site Internet VOTACCESS pour cette Assemblée générale sera ouvert à compter du 7 octobre 2021 à 10 heures, heure de Paris. La possibilité de voter ou de donner pouvoir prendra fin le 27 octobre à 15 heures, heure de Paris.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée générale pour saisir leurs instructions.

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard quatre jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 octobre 2021, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou

modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société S.T. DUPONT et sur le site internet de la société <https://www.st-dupont.com> (rubrique Finances) ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 25 octobre 2021 inclus.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le Directoire.

116437

## OPPORTUNITE VALORISATION 2

Société par Actions Simplifiée  
à capital variable  
Siège social : 75008 PARIS  
38, rue de Berri  
531 730 117 R.C.S PARIS

### AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président de la Société OPPORTUNITE ET VALORISATION 2 convoque les associés de la Société le 26 octobre 2021 à 10h00, dans la salle de conférences du Best Western Meudon Plus Hôtel Paris Meudon Ermitage, 3, route du Colonel Marcel Moraine, 92360 MEUDON, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport spécial du Président,
- Agrément du projet de cession des titres de la Société.

Dans le cas où un associé ne pourrait pas assister à cette assemblée, un formulaire de vote par procuration lui a été transmis afin de lui permettre de désigner un mandataire à l'effet de le faire représenter au cours de cette assemblée. Ce formulaire devra être retourné par courrier à la nouvelle adresse de la Société : PME EXPANSION - Quartier des Entrepreneurs - 29, rue de Sarre - BP 75027 - 57071 METZ, ou par courriel à l'adresse suivante : [j.lair@pmeexpansion.com](mailto:j.lair@pmeexpansion.com).

Dans le cas où un associé souhaiterait voter selon toute autre modalité prévue par les statuts, il pourra adresser à la Société toute demande en ce sens par courrier simple à la nouvelle adresse de la Société ou par courriel à l'adresse suivante : [j.lair@pmeexpansion.com](mailto:j.lair@pmeexpansion.com).

116578

[annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

## AMUNDI SMALL CAP EURO

Société d'Investissement  
à Capital Variable - SICAV  
Siège social : 75015 PARIS  
90, boulevard Pasteur  
325 677 722 R.C.S. PARIS

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société AMUNDI SMALL CAP EURO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le 28 octobre 2021 à 14h00 dans les locaux de la société de gestion, au 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS - avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30/06/2021 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs ;
- Non renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Ratification du transfert du siège social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, l'annexe, la composition des actifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire – ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger – au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la société ou auprès de son mandataire, CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

116529

**ppl.fr**

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités  
et aux informations légales  
des entreprises



## AMUNDI SMALL CAP EURO

Société d'Investissement  
à Capital Variable - SICAV  
Siège social : 75015 PARIS  
90, boulevard Pasteur  
325 677 722 R.C.S. PARIS

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société AMUNDI SMALL CAP EURO sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation qui se déroulera le 28 octobre 2021 à 15h00 dans les locaux de la société de gestion, au 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS - avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Mise en harmonie des statuts de la Société avec les lois Pacte et Solihy ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire – ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger – au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la société ou auprès de son mandataire, CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Si cette Assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute de réunir le quorum requis, les actionnaires seraient à nouveau convoqués, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le 10/11/2021 à 14 heures, dans les locaux de la société de gestion, au 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS.

Le Conseil d'Administration.

116538

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 17 septembre 2021, enregistré au SDE de PARIS ST-HYACINTHE le 27 septembre 2021 (dossier 2021 00042100, référence 7544P61 2021 A 12363),

La société « SNC TABAC DU TRAIN BLEU », SNC au capital de 1 000 € dont le siège social est situé : 2, rue de Lyon - 75012 PARIS, RCS PARIS 851 095 000, a cédé à : La société « TABAC DE LA GARE DE LYON » SNC au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé : 2, rue de Lyon - 75012 PARIS, RCS PARIS 902 125 319,

le fonds de commerce de « Café - Bar - Petite brasserie sans restaurant - Débit de tabac - Jeux de la Française des Jeux - Tableterie - Articles pour fumeurs - Titres de transports et parking » connu sous l'enseigne « LE MURATTIS » sis et exploité : 2, rue de Lyon - 75012 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 1 350 000,00 €. Jouissance : 17 septembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.

116497

Par acte SSP en date à PARIS du 29/09/2021 enregistré au SDE PARIS ST-HYACINTHE le 04/09/2021 (Dossier 2021 00042916, Référence 7544P61 2021 A 12681),

la société « CMC », SNC au capital de 8 000 € sis 260 - 262, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 PARIS, immatriculée RCS PARIS 818 620 239,

a cédé à Madame Céline CHANG épouse JIANG, demeurant : 1, rue Allain Raillard - 93300 AUBERVILLIERS, en cours d'immatriculation au RCS PARIS,

le fonds de commerce de « Tableterie - Confiserie - Cadeaux - Boissons - Jeux de la Française des Jeux », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « VALLEE DE VINALES » sis et exploité : 260-262, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 610 000 €. Jouissance : 29/09/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à la SCP CPNC AVOCATS sis 18, rue de Marignan 75008 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.

116533

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



[annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)



[formations@jss.fr](mailto:formations@jss.fr)



[formalites@jss.fr](mailto:formalites@jss.fr)



## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 juin 2010,

Madame Arlette Thérèse GENION, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 11<sup>ème</sup> arrondissement (75011) 149, rue Oberkampf.

Née à SEROCOURT (88320), le 6 janvier 1935.

Veuve de Monsieur Hubert THIERY et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PARIS 11<sup>ème</sup> arrondissement (75011) (FRANCE), le 4 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elise MOULIADE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Elise MOULIADE et Jean-Philippe MOULIADE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 11<sup>ème</sup>, 119, boulevard Voltaire, le 11 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOULIADE, notaire à PARIS 11<sup>ème</sup>, 119, boulevard Voltaire, référence CRPCEN : 75188, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
116436

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 février 2013,

Monsieur Maurice GALABRUN a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie GRISEL, Notaire à l'Office Notarial sis à PARIS (75012) 7, rue Fabre d'Eglantine, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elodie GRISEL, Notaire à l'Office Notarial sis à PARIS (75012) 7, rue Fabre d'Eglantine, référence CRPCEN : 75289, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
116469

**"NOTAIRES FOCH, SAS de Notaires"**  
titulaire d'un Office Notarial  
A PARIS (2ème arrondissement)  
42, rue Etienne Marcel

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait à PARIS, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, Madame Jacqueline Gabrielle Emilienne MARTEL, en son vivant Retraitée, demeurant à PARIS 11<sup>ème</sup> arrondissement (75011) 80, avenue Philippe Auguste, née à PARIS douzième arrondissement (75012), le 9 août 1934 et décédée à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement (75012) (FRANCE), le 29 juillet 2021 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Samy SCIALOM, Notaire à PARIS (2<sup>ème</sup> arrondissement) 42, rue Etienne Marcel suivant procès-verbal en date du 27 septembre 2021. La copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS le 30 septembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Samy SCIALOM, notaire à PARIS (2<sup>ème</sup> arrondissement), 42, rue Etienne Marcel, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis. Maître Samy SCIALOM.

116614

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 mars 2014, Monsieur Bruno Bernard DERCLE, en son vivant ingénieur, demeurant à PARIS 10<sup>ème</sup> arrondissement (75010) 9, rue d'Aix, né à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), le 3 février 1962, ayant conclu avec Monsieur Louison TRICOIRE un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 10 avril 2000, enregistré au greffe du Tribunal judiciaire de PARIS 10<sup>ème</sup> arrondissement le 13 avril 2000, décédé à POITIERS (86000) (FRANCE), le 9 mai 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valentine BROGI, notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « BROGI & NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (20<sup>ème</sup> arrondissement) 8, avenue du Père Lachaise, le 4 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valentine BROGI, notaire à PARIS (75020), référence CRPCEN : 75217, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
116623

## RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial  
Information préalable  
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Emilie ROBERT-MONTEIL notaire de la Société Civile Professionnelle 'Mes François GUILLERMAIN, Emilie ROBERT-MONTEIL, Charles TRUFANDIER, et Pascaline DELAUAUD' titulaire d'un office notarial dont le siège est à SEVRES (Hauts-de-Seine), 7, avenue de l'Europe - 92312 SEVRES Cedex office notarial n° 92021, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

Monsieur Bruno Jacques Claude SAWCZYNSKI et Madame Neus FERNÁNDEZ OLIVÉ, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (14<sup>ème</sup> arrondissement), 6, rue Leclerc, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de ALELLA, province de BARCELONE, (ESPAGNE), le 10 juillet 2021, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Emilie ROBERT-MONTEIL notaire associé de la SCP susnommée où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

116460

Suivant acte reçu par Maître Mélanie GOMES DAMIAO, Notaire au sein de l'Etude de Maître Thierry LAURENT, à PARIS (2<sup>ème</sup>), 43 rue Saint-Augustin, CRPCEN 75028, le 4 octobre 2021, a été conclu le 4 octobre 2021 l'aménagement de régime matrimonial consistant en l'adjonction d'une société d'acquêts, entre : Monsieur Fabien Jules Marie PANSU, Gérant de société, et Madame Claire Marie Geneviève Andrée BLANC, sans profession, demeurant ensemble à PARIS (75008) 3 avenue Bertie Albrecht.

Monsieur est né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 17 mars 1969,

Madame est née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 13 janvier 1968.

Mariés à la mairie de PARIS 5<sup>ème</sup> arrondissement (75005) le 7 mai 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude JAMAR, notaire à PARIS, le 24 mars 1993. Régime non modifié. Tous deux de nationalité française et résidents français.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

116525

Publiez vos annonces...  
dans nos colonnes



LOCATION - VENTE

YVELINES  
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant acte sous signatures privées en date à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT du 30 septembre 2021 été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif, est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est :

**SCI CHOTARD**

Le siège social est fixé à : LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150), 5, square Pergolèse.

La société est constituée pour une durée de 50 années

Le capital social est fixé à la somme de : 395 000,00 EUROS.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Jean CHOTARD demeurant LE CHESNAY-ROCQUENCOURT 5, square Pergolèse et Monsieur Patrick CHOTARD demeurant LE CHESNAY-ROCQUENCOURT 68, rue de Glatigny.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES.  
116537

TRANSFORMATIONS

**O'BARBERSHOP**

SARL au capital de 8 572 Euros  
Siège social :  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
13, rue de Temara  
813 284 791 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de la collectivité des associés le 31/07/2021, il a été décidé de : - transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés,

- nommer en qualité de président M. Antoine ROUVROY, demeurant 48, rue Hameau 78480 Verneuil-sur-Seine

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.  
116556

ABONNEZ-VOUS



Découvrez  
notre nouveau service

DOMICILIATION

www.jss.fr

**CERQ**

SARL au capital de 5 000 Euros  
Siège social :  
78930 BREUIL BOIS ROBERT  
1 rue de la Brosse  
538 384 512 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 30/09/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

- Il a été décidé de maintenir en qualité de **président** de sas M. Emmanuel DACCORD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.  
116610

**MODIFICATIONS**

**ADIM URBAN**

Société en nom collectif  
au capital de 15 000 Euros  
Siège social : 92000 NANTERRE  
61, avenue Jules Quentin  
401 684 576 R.C.S NANTERRE

Par décisions unanimes des Associés en date du 4 octobre 2021, les Associés décident de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société du « 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE » au « 1, rue du Petit-Clamart – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY » et de modifier l'article 4 des statuts.

Associé – Gérant : ADIM – SNC – Siège social : 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE – RCS 382 739 621 Nanterre  
Associé : VINCI CONSTRUCTION FRANCE – SAS – Siège social : 61 avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE – RCS 380 448 944 NANTERRE

Radiation au RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
116496

**VEDECOM TECH**

Société par actions simplifiée  
au capital de 300 000,00 Euros  
Siège social : 78000 VERSAILLES  
23 bis, allée des Marronniers  
827 932 260 R.C.S. VERSAILLES

Par décision du 10/09/2021 et à compter du 21/09/2021, Monsieur Tony JAUX, domicilié 28, avenue de Saint Germain – 78600 MAISONS-LAFFITTE, a été nommé Président de la SAS VEDECOM TECH en remplacement de Monsieur Philippe WATTEAU, démissionnaire.  
Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.  
116495

**THALES GLOBAL SERVICES SAS**

SAS au capital de 454 035 Euros  
Siège social :  
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY  
19-21, avenue Morane Saulnier  
424 704 963 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de la Présidente en date du 02/08/2021, il a été pris acte de la démission de M. Didier TRICOT de ses fonctions de Directeur Général Délégué, et ce à compter du 31/07/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.  
116502

www.jss.fr

**ABERDEEN MARKET INTELLIGENCE FRANCE**

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 78000 VERSAILLES  
8, avenue de Paris  
811 442 680 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2021, il a été pris acte du non renouvellement des mandats de KPMG AUDIT IS, et SALUSTRO REYDEL, respectivement commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.  
116532

**TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE**

**SCCV 47 49 ROUTE DE VAUGIRARD**

Société civile de construction-vente  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY  
1, rue du Petit Clamart  
840 851 026 R.C.S. VERSAILLES

Par acte sous seing privé du 1er octobre 2021, l'associée ADIM a cédé à l'associée ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE, les 490 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société SCCV 47 49 ROUTE DE VAUGIRARD. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Par décisions du 5 octobre 2021, l'associé unique, ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE (société en nom collectif au capital de 1 000 € ; siège social : 1, rue du Petit Clamart – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY ; 487 635 575 RCS VERSAILLES), a décidé la dissolution par anticipation et sans liquidation à compter du 5 octobre 2021 de la société SCCV 47 49 ROUTE DE VAUGIRARD conformément aux dispositions des articles R. 210-14 du Code de commerce et 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Les créanciers de la société SCCV 47 49 ROUTE DE VAUGIRARD disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour faire opposition à la dissolution. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal judiciaire de Versailles.

Passé ce délai ou après règlement du sort des oppositions, s'il y a lieu, le patrimoine de la société SCCV 47 49 ROUTE DE VAUGIRARD sera transmis à la société ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE.

La société sera radiée du RCS tenu par le Greffe de VERSAILLES

Pour avis, Le Gérant.

116585

**DISSOLUTIONS**

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA GUERIAUDERIE**

Société Civile en liquidation  
au capital de 4 573 Euros  
Siège social : 78490 GROSROUVRE  
7, côte de la Guériauderie  
443 478 722 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 2 mars 2021 a décidé la dissolution de la Société, a fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social, et a nommé en qualité de liquidateur Maître Alexandre DAZIN, avocat au Cabinet DROUOT AVOCATS, à Paris (75009), 8, rue Drouot.  
116617

**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

**ZOOMOFFICE**

S.C.I en liquidation  
au capital de 100 Euros  
Siège social : 78190 TRAPPES  
7-9, rue Denis Papin  
838 687 978 R.C.S VERSAILLES

Le 31/08/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés le 31/08/2021. Ils ont donné quitus au Liquidateur, Alain LEBOURG, qui demeure 7, allée des fragnons 33160 Saint-Aubin-de-Médoc, ils le déchargent de son mandat et prononcent la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes sera effectué au RCS de VERSAILLES auprès duquel la société sera radiée.  
116491

**SCI ORANGERIE 25**

Société Civile Immobilière en liquidation  
au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 78430 LOUVECIENNES  
3, place Ernest DREUX  
433 794 864 R.C.S. VERSAILLES

Clôture de la liquidation : décision de l'assemblée générale du 31.05.2021. Les associés ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : RCS VERSAILLES.  
116588

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA GUERIAUDERIE**

Société Civile en liquidation  
au capital de 4 573 Euros  
Siège social : 78490 GROSROUVRE  
7 côte de la Guériauderie  
443 478 722 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 2 mars 2021 a approuvé le compte de liquidation arrêté au 23 juillet 2020 et constaté que la clôture de la liquidation à compter de ce jour.  
116618

**AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

**RÉGIME MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Brune LAMIREAU Notaire à 7, cours Félix Faure, le 1er octobre 2021, il résulte que M. Philippe Gabriel Etienne MAUPIN né à TOULON (83000) le 28 janvier 1958, et Mme Béatrice Gisèle BERLEMONT, son épouse, née à DOUAL (59500) le 7 février 1959, demeurant ensemble à MAISONS-LAFFITTE (78600), 1, passage du Château, mariés sous le régime légal de la communauté à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à LA FLOTTE (17630) le 5 février 1983, usant de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu d'aménager leur régime matrimonial par l'apport d'un bien propre à la communauté effectué par M. MAUPIN. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Brune LAMIREAU, notaire à 7, cours Félix Faure. Pour avis. Le notaire.  
116565

Suivant acte reçu par Maître Patrice SAMBAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Patrice SAMBAIN, Anne-Laure REGARD & Adrien MAIGNAN, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à NEAUPHLE LE CHATEAU (Yvelines), le 30 septembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant entre : Monsieur Jean Pierre Louis COMBRES, et Madame Maria Catena SANFILIPPO, demeurant ensemble à PLAISIR (78370) 11 allée Charles Boule. Monsieur est né à LEMBACH (67510) le 9 octobre 1937, Madame est née à SOMMAATINO (ITALIE) le 28 octobre 1947. Mariés à la mairie de RIVES (38140) le 12 décembre 1964 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

116470

**ESSONNE**

91

**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**CRISTOBAL BERETTA**

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 1 000 Euros

Siège : 2, rue du Gord 91580 ETRECHY

Objet : - La prise de participation, le contrôle par voie d'achat, échange, création ou vente de toutes entreprises.

- L'animation d'un groupe de société, savoir le conseil et l'assistance à toutes entreprises, groupements, organismes publics et privés, associations et organisations en matière de gestion, management, commercialisation, publicité, marketing de gestion, stratégie économique, stratégie sociale et développement dans les domaines les plus étendus du commerce, de l'industrie, de la prestation de services ou de l'immobilier. - L'ingénierie, la conception, la mise en œuvre, l'élaboration, l'achat ou la vente de tous procédés et techniques.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années

Cession d'actions : Cessions d'actions à des tiers soumises à agrément.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Mme ROUGEOT épouse HILLOU Florence Demeurant au 56 grande rue 91150 ORMOY-LA-RIVIERE

Immatriculation au RCS de EVRY

Pour avis.

116591

Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :**

**HELENE**

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée  
**Objet social :** l'activité de marchand de biens conçue comme l'achat en vue de la revente, avec ou sans transformation, de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers, y compris ceux représentés par des titres sociaux, négociables, ou non.

**Siège social :** 115, rue de Bellevue, 91330 YERRES.

**Capital :** 1 000 €.

**Gérance :** MARQUES Guillaume demeurant 115, rue de Bellevue 91330 YERRES.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.  
 116576

Erratum à l'annonce n°116378 parue dans le présent journal le 02/10/2021 concernant FACILDATA : Il convenait de lire comme adresse du siège le 4, allée de Vilgénis 91370 VERRIERES-LE-BUISSON au lieu du 4, allée de Vilgnis 91370 VERRIERES-LE-BUISSON.  
 116485

**MODIFICATIONS**

**NIPPON PAINT AUTOMOTIVE FRANCE**

SAS au capital de 1 600 000 Euros  
**Siège social :** 91220 LE PLESSIS-PATE  
 2, avenue Caroline Aigle  
 501 120 729 R.C.S. EVRY

Par décision de l'associé unique le 01/10/2021, M. Fabrice BERGEZ demeurant 190, rue de la République 92800 PUTEAUX a été nommé en qualité de président en remplacement de M. Hiroshi HANAOKA.

M. Lim TECH demeurant 34 Hardtstrasse 50939 COLOGNE, Allemagne et M. Kwan Cheong CHOW demeurant 8 Minbu Road, #32-06 SINGAPORE 308162, SINGAPOUR ont été nommés en qualité de directeurs généraux en remplacement de M. Fabrice BERGEZ.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.  
 116546

Erratum annonce 116400 parue le 02/10/21 concernant le GROUPEMENT EUROPEEN DE FOURNITURES AUTOMOBILES il fallait lire « Il a également été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX SAS » au lieu de « Il a également été pris acte de la fin des mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant des sociétés ERNST&YOUNG AUDIT SAS et AUDITEX SAS »  
 116483

**TKF TELECOM FRANCE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros  
**Siège social :** 91320 WISSOUS  
 3, rue Jeanne Garnier  
 Parc Air Park de Paris - Bâtiment B4  
 ZAC des Hauts de Wissous  
 752 365 940 R.C.S. EVRY

En date du 01/09/2021, l'associée unique a pris acte de la démission à effet immédiat de la société TKH FRANCE de son mandat de Présidente de la société TKF TELECOM FRANCE et a nommé en remplacement, à effet immédiat, la société TKH GROUP N.V., Société de droit néerlandais, dont le siège social est aux PAYS-BAS – HAAKSBERGEN 7481 KJ, Spinnerstraat 15, immatriculée à la Chambre de commerce de Veluwe en Twente sous le numéro 06045666.  
 116523

**TEAM TOY 91**

SAS au capital de 500 000 Euros  
**Siège social :** 91170 VIRY-CHATILLON  
 124-126-128, avenue Charles de Gaulle  
 814 734 539 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique le 18/06/2021, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de M. Christophe LEGUE de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.  
 116458

**SCI AZURA**

SCI au capital de 160 Euros  
**Siège social :** 91620 LA VILLE-DU-BOIS  
 5, chemin du Trou à Terre  
 443 776 919 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7, impasse du Pinot - 83260 LA CRAU. Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Radiation au RCS d'EVRY.  
 Immatriculation au RCS de TOULON.  
 116539

**NRC CAPITAL**

SAS au capital de 500 Euros  
**Siège social :** 91260 JUVISY-SUR-ORGE  
 5, rue Lucie Aubrac  
 880 425 012 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions en date du 29/09/2021, l'associé unique a décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.  
 116541

**DISSOLUTIONS**

**SCI DU 13 RUE NOTRE DAME**

SCI au capital de 4 573,47 Euros  
**Siège social :**  
 91100 CORBEIL-ESSONNES  
 13, rue Notre Dame  
 315 065 391 R.C.S. EVRY

L'AGE du 14.09.2021 a décidé, à compter du même jour :

- de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable,
- de nommer liquidateur pour la durée de la liquidation, M. Philippe MARLOW – 1, allée du Château – Hameau de Maurevert – 77390 Chaumes-en-Brie,
- de fixer le siège de la liquidation au siège social, étant précisé que la correspondance sera reçue au domicile du liquidateur,
- de mettre fin au mandat de gérant de M. Philippe MARLOW.

Avis en sera donné au RCS D'EVRY.  
 Le liquidateur  
 116526



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



**SOCIETE MAXI TROPIC**

Société à responsabilité limitée en liquidation  
 au capital de 8 000,00 Euros  
**Ancien siège :** 91940 LES ULIS  
 124, avenue des Champs Lasniers  
**Siège de la liquidation :** 91940 LES ULIS  
 24, rue des Bergères  
 805 314 663 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 janvier 2021 suite à la cession du fonds de commerce compris dans son actif et nommé en qualité de liquidateur M. Vasna CHIV, demeurant 24, rue des Bergères, 91940 LES ULIS (ancien gérant).

Le siège de la liquidation est fixé au 24, rue des Bergères, 91940 LES ULIS (domicile du liquidateur).  
 La correspondance ainsi que les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés 24, rue des Bergères, 91940 LES ULIS  
 Le dépôt des actes et pièces sera effectué auprès du greffe du tribunal de commerce d'EVRY.  
 Pour avis.  
 116620

**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

**SCI DU 13 RUE NOTRE DAME**

SCI en liquidation  
 au capital de 4 573,47 Euros  
**Siège de la liquidation :**  
 91100 CORBEIL-ESSONNES  
 13, rue Notre Dame  
 315 065 391 R.C.S. EVRY

L'AGE du 16.09.2021 a décidé, à compter du même jour : - d'approuver les comptes de la liquidation,  
 - de donner quitus au liquidateur, M. Philippe MARLOW et de le décharger de son mandat,  
 - de prononcer la clôture des opérations de liquidation.

La radiation sera effectuée au RCS D'EVRY.  
 116527

**AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

**RÉGIME MATRIMONIAL**

**Aménagement de régime matrimonial**  
 Monsieur Gilles Yves Gérard GRUEL, et Madame Brigitte Françoise BARBANCE, son épouse, demeurant ensemble à DRAVEIL (91210) 23, rue Labor, mariés tous deux en premières noces, en la mairie de LA SALVETAT-PEYRALES (12440) le 1er juillet 1978, sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage, de sorte qu'ils se sont trouvés soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts. Ont décidé : - d'aménager leur régime matrimonial, suivant acte reçu par Maître Fabrice FRANÇOIS, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 4 octobre 2021, en confirmant conserver pour base de leur union le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, mais entendant y apporter une clause de préciput en faveur du survivant des époux et décidant de supprimer toute cause de récompense due par et/ou à la communauté.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Fabrice FRANÇOIS, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300) 11-11 bis, place du Général Leclerc (Etude 92013), auprès duquel les oppositions doivent être faites, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice.  
 116569

**HAUTS-DE-SEINE**

92

**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte SSP du 24 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**LUPUS-SPS**

**Forme :** SAS

**Objet :** -De se livrer à des opérations de sécurité et sûreté ;  
 -De se livrer à des missions de protection de personnes et de bâtiments ;  
 -De se livrer à des activités de gardiennage et surveillance définies par l'article 1er alinéa 1 de la loi du 12 juillet 1983, d'exploiter une plate-forme de surveillance à distance par utilisation de moyens téléphoniques, vidéo et informatiques,

-De procéder à des études et à la réalisation de dispositifs de surveillance ;  
 -Audit en matière sécurité ;  
 -Vente et négoce de matériels relatifs à la sécurité ;

-Formation dans les domaines d'intervention de la Société ;

-Conseil en matière de management, gestion de crise et gestion du stress ;

**Siège social :** 10, rue Ledru-Rollin – 92150 SURESNES

**Capital :** 6 700 €

**Durée :** 99 années

**Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote :** chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

**Président :** Monsieur Jérôme RAGENARD, demeurant : 10, rue Ledru-Rollin – 92150 SURESNES

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE  
 116438

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CAURO JEROME, notaire au 8, rue Auber 75008 Paris, le 30/09/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**SCI TOPOLINI**

**Forme:** Société civile immobilière

**Objet social :** l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété, ou en usufruit, la détention et la gestion par bail, location ou autrement de biens et droits immobiliers, ou immeubles bâtis ou non bâtis : -dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, et notamment d'un bien immobilier sis à Levallois-Perret Hauts-de-Seine-92300 120, rue Louis Rouquier et de tous autres immeubles, bâtis ou non bâtis, situés en France ou à l'étranger, quelle que soit leur date d'acquisition ou de prise à bail et quel que soit l'usage, agricole, commercial, artisanal ou d'habitation, et de tous droits sociaux émis par toute société, française ou étrangère, cotée ou non sur une bourse de valeurs, et la gestion, l'arbitrage de ses droits sociaux

**Siège social :** 120, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

**Capital :** 780 000 €.

**Gérance :** ANGIBEAU Paul demeurant 7, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 92300 LEVALLOIS-PERRET ; SPANO Julia demeurant 7, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 92300 LEVALLOIS-PERRET.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.  
 116501

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BOURGET Sébastien, Notaire au 7, rue Banès à MEUDON (92), le 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :**

## HAY Immo

**Forme:** Société civile immobilière  
**Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, et la mise à disposition gratuite à tous les associés de biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social :** 128, rue Pierre Brossolette, 92140 CLAMART.

**Capital :** 800 100 €.

**Gérance :** Mme Jeannette DABANTCHADJIAN demeurant 128, rue Pierre Brossolette - 92140 CLAMART et Mme Laetitia AIDINIAN épouse LAMMENS demeurant 6, rue René Bazin - 75016 PARIS

**Cession des parts :** Clauses d'agrément  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

116447

Aux termes des statuts constitutifs du 20/02/1953 et des statuts à jour en date du 20/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU VIEUX COLOMBES

**Forme:** Société civile immobilière

**Objet social :** Acquisition, gestion, vente, et plus généralement exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et notamment un immeuble sis à COLOMBES (92700) - 14, rue des Voies du Bois, et la prise de participation dans toutes sociétés immobilières

**Siège social :** 14, rue des Voies du Bois, 92700 COLOMBES.

**Capital :** 91 469 €.

**Gérance :** HONDIER Gérôme demeurant 24, rue des Voies du Bois 92700 COLOMBES

**Cession des parts :** Clauses d'agrément préalable

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

116509

Par ASSP du 28.09.2021 est constituée la SCI :

## JEAN RACINE

**Objet :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la disposition de tous immeubles et biens immobiliers dont la société deviendrait propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris l'acquisition de toutes actions, obligations et parts sociales.

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1 000 €

**Cession de parts sociales :** Libres cessions entre associés ; Agrément de la collectivité des associés pour toutes autres cessions

**Siège :** 54, rue Périer 92120 Montrouge

**Gérant :** Thuy-Ai VU-HONG demeurant 54, rue Périer 92120 Montrouge

Immatriculation au RCS de NANTERRE

116518

Pour consulter  
vos annonces légales sur Internet  
une seule adresse :  
[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

Aux termes d'un ASSP en date du 21/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :**

## SCI DU TRUC VERT

**Forme:** Société civile immobilière

**Objet social :** La propriété et la gestion, du lot de copropriété numéro 8 de l'ensemble immobilier sis à SAINT-CLOUD 92210 - 84, rue de Buzenval.

**Siège social :** 119, rue Tahère, 92210 ST-CLOUD.

**Capital :** 1 000 €.

**Gérance :** DUPEYRON Christophe demeurant 119, rue Tahère 92210 ST-CLOUD et TREMOIS épouse DUPEYRON Annie demeurant 119, rue Tahère 92210 ST-CLOUD.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

116503

## TRANSFORMATIONS

### STENEA

Société à responsabilité limitée

au capital de 5 000 Euros

**Siège social :**

92350 LE PLESSIS-ROBINSON

2, rue du Pot qui Mousse

538 203 670 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01.07.2021, il a été décidé : • de transformer la société en Société par actions simplifiées unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Les fonctions de gérant de Mr. Sébastien BRUGALLE, ont pris fin à compter du même jour.

• de nommer M. Sébastien BRUGALLE demeurant au 2, rue du Pot qui Mousse 92350 LE PLESSIS-ROBINSON aux fonctions de Président.

Les conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations. Les valeurs Mobilières sont librement transmissibles par l'associé unique.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE

116543

## MODIFICATIONS

### SCORSIM GESTION

SAS au capital de 30 000 Euros

**Siège social :**

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

26, rue Diderot

398 495 994 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 10/09/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : L'achat, la vente, l'échange, la location ou sous location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis. L'achat, la vente ou la location gérance de fonds de commerce. La fourniture de prestations de services en tant que conseil, organisation, recherches et sélections pour tout ce qui concerne les opérations immobilières.

L'article « objet » des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116512

## AGENCEMENT CREATION MENUISERIE EBENISTERIE

### "ACME"

Société à responsabilité limitée

à associé unique

au capital de 5 000 Euros

**Siège social :** 92120 MONTROUGE

97, avenue Aristide Briand

844 403 691 RCS NANTERRE

Suivant décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.

116628

## SCI LA PLANCHA SUR LE TOIT

SC au capital de 1 000 Euros

**Siège social :** 78350 JOUY-EN-JOSAS

7, route des Loges

794 245 639 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions des associés en date du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 16, sente des Châtaigniers - 92380 GARCHES.

Il a également été pris acte de la démission de Mme Catherine GAUCHER-HOLMANN de ses fonctions de co-gérante. M. Thomas GAUCHER-HOLMANN reste donc seul gérant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116461

### A W FABER CASTELL

SARL au capital de 152 449,02 Euros

**Siège social :** 92340 BOURG-LA-REINE

63, avenue du Général Leclerc

354 083 677 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 29/09/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Il a également été constaté la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de KPMG SA, et SALUSTRO REYDEL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116587

### PSTM

SAS au capital de 10 000 Euros

**Siège social :**

92300 LEVALLOIS-PERRET

13, rue Camille Desmoulins

882 174 659 R.C.S. NANTERRE

Suivant PV en date du 24/09/2021, la collectivité des associés a décidé : 1/ la modification de l'objet social de la société par l'ajout des activités suivantes : - activité de centre de formation par apprentissage, - toute activité de formation que ce soit en présentiel ou en distanciel. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. 2/ de nommer en remplacement de M. Khalil SEKHRI aux fonctions de Président : M. Yumaier YIHEBAER demeurant 1 impasse Eugène Delacroix - 94000 Créteil. Mention sera portée au RCS de Nanterre.

116462

Votre annonce légale  
de constitution  
en 5 minutes chrono

## UBEEQO FRANCE

SAS au capital de 1 845 314 Euros

**Siège social :**

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

696, rue Yves Kermen

813 077 989 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'Associé Unique le 06/08/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS au capital de 2 510 460 €, 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE immatriculée sous le n° 672 006 483 RCS Nanterre, en remplacement de DELOITTE & ASSOCIES, SA et BEAS, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116575

### C.M.T.

SARL au capital de 92 400 Euros

**Siège social :** 92230 GENNEVILLIERS

9, rue Thomas Edison

393 455 506 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2021, la collectivité des associés a décidé de ne pas procéder à la dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis, Le représentant légal.

116477

## RABONI NORMANDIE

SAS au capital de 2 010 000 Euros

**Siège social :**

92514 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex

69, boulevard de la République

CS 60156

392 570 388 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 22/09/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 3 910 200 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116555

## GESTION DE TELEASSISTANCE ET DE SERVICES

SA au capital de 720 000 Euros

**Siège social :** 92320 CHATILLON

79-81, rue Pierre Semard

330 377 193 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 16/08/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116553

Découvrez  
notre nouveau service  
**DOMICILIATION**



[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

**FUSIONS**

**ECLOR BOISSONS**

Société anonyme au capital de 42 001 000 Euros  
Siège social :  
92130 ISSY-LES MOULINEAUX  
20, rue Rouget de Lisle  
808 860 316 R.C.S. NANTERRE

**AVIS DE FUSION**

Les sociétés CSR (Société Anonyme au capital de 16 600 000 Euros  
Siège social : 20, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux  
552 024 275 RCS NANTERRE) et ECLOR BOISSONS ont établi un projet de fusion le 16 août 2021, aux termes duquel CSR faisait apport, à titre de fusion à ECLOR BOISSONS sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de CSR devant être dévolue à ECLOR BOISSONS dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CSR du 30 septembre 2021 et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ECLOR BOISSONS du 30 septembre 2021.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de ECLOR BOISSONS a procédé à une augmentation de capital de 3 080 euros, pour le porter de 42 001 000 euros à 42 004 080 euros, au moyen de la création de 3 080 actions nouvelles, de un euro de nominal, entièrement libérées, attribuées aux actionnaires de CSR autres que la société absorbante en application des dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, à raison de 22 actions ECLOR BOISSONS pour 1 action CSR.

La prime de fusion s'élève à 14 377 288,78 euros.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 30 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ECLOR BOISSONS a modifié l'article 7 des statuts.

Pour avis, le représentant légal

116622

**TRANSMISSION  
UNIVERSELLE  
DE PATRIMOINE**

**MEUNIER & ASSOCIES**

Société par actions simplifiée  
au capital de 176 Euros  
Siège social : 92150 SURESNES  
23, rue des Bochoux  
384 044 798 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 septembre 2021, la société SAINT CLAIR ADVISORY, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 23, rue des Bochoux 92150 SURESNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 889 279 212 RCS NANTERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société MEUNIER & ASSOCIES.

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE.  
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NANTERRE.

Pour avis

116557

**DISSOLUTIONS**

**SNC SANVILLE ET  
COMPAGNIE**

SNC au capital de 3 048 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
16-18, rue des Huissiers  
339 771 131 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 30/08/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Philippe SANVILLE demeurant 16-18, rue des Huissiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116593

**SCI 11 JEAN JAURES**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 524.47 Euros  
Siège : 92300 LEVALLOIS-PERRET  
11, rue Jean Jaurès  
388 878 027 R.C.S. NANTERRE

Les associés réunis en assemblée extraordinaire le 30 septembre 2021 ont :  
- décidé la dissolution anticipée de la société ;

- nommé en qualité de Liquidateur : Madame DA SILVA Marie-Paule Christiane, née le 2 décembre 1966 à Paris X<sup>e</sup>, demeurant Rua Catorze N°755, 2<sup>e</sup> andar, 4500 233 Espinho, Portugal,  
- fixé le siège de la liquidation au siège social.

Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

116599

**COVERAGE COMMUNICATION**

SAS au capital social de 118 180 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
6, rue Laferrière  
493 862 296 R.C.S. PARIS  
(Société Absorbante)

**COVERAPPS**

SAS au capital de 40 000 Euros  
Siège social :  
92290 CHÂTENAY-MALABRY  
416, avenue de la Division Leclerc  
802 679 340 R.C.S. NANTERRE  
(Société Absorbée)

Aux termes des décisions du 30/09/2021, l'Associé Unique de la Société Absorbante, après avoir pris connaissance du Traité de Fusion du 20/08/2021 et de l'absence d'opposition des créanciers telle qu'attestée par les certificats de non-opposition délivrés par les Tribunaux de commerce de Nanterre et de Paris respectivement les 28/09/2021 et 29/09/2021, a constaté la réalisation définitive de la Fusion intervenue entre les parties à effet du 30/09/2021. En conséquence la Société COVERAPPS a été immédiatement dissoute sans liquidation. La Société COVERAPPS sera radiée du RCS de Nanterre.

116598

**CSR**

Société Anonyme  
au capital de 16 600 000 euros  
Siège social :  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
20 Rue Rouget de Lisle  
552 024 275 RCS NANTERRE

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021, les actionnaires, après avoir pris connaissance du projet de fusion du 16/08/2021, du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, des rapports du Commissaire à la fusion et aux apports, ont approuvé le traité de fusion du 16 août 2021, prévoyant l'absorption de CSR par la société ECLOR BOISSONS, société anonyme au capital de 42.001.000 euros, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 808 860 316, dont le siège social est situé 20 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de CSR, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ECLOR BOISSONS, Société absorbante, réunie le 30 septembre 2021, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélatrice de son capital, la fusion et la dissolution de CSR sont devenues définitives le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Pour avis, le représentant légal.

116624

**SCI 11 CMC**

Société Civile Immobilière  
au capital de 914.70 Euros  
Siège : 92300 LEVALLOIS-PERRET  
11, rue Jean Jaurès  
418 116 489 R.C.S. NANTERRE

Les associés réunis en assemblée extraordinaire le 22 septembre 2021 ont :  
- décidé la dissolution anticipée de la société ;

- nommé en qualité de Liquidateur : Madame DA SILVA Marie-Paule Christiane, née le 2 décembre 1966 à Paris X<sup>e</sup>, demeurant Rua Catorze N°755, 2<sup>e</sup> andar, 4500 233 Espinho, Portugal,  
- fixé le siège de la liquidation au siège social ;  
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

116601

**LES RESIDENCES  
DE L'ESCALE**

SNC au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
3, boulevard Gallieni  
433 011 210 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/06/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. BOUYGUES IMMOBILIER, SA, 3, boulevard Gallieni 92120 Issy-les-Moulineaux, 433 011 210 RCS Nanterre, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

116464

Nous vous accueillons  
du **lundi au vendredi**  
de **9h00 à 12h30**  
et de **14h00 à 18h00**

**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

**LES RESIDENCES  
DE L'ESCALE**

SNC en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
3, boulevard Gallieni  
433 011 210 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 28/06/2019, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

116465

**ESPACE BEAUTE**

SAS en liquidation  
au capital de 22 867,35 Euros  
Siège social :  
92300 LEVALLOIS PERRET  
32, avenue Georges Pompidou  
390 261 501 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2021, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Mme Carine ROUZIES, demeurant : 25 bis allée des Espaliers - 93340 LE RAINCY, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Nanterre. Mention sera faite au RCS de NANTERRE. Pour avis, le Liquidateur.

116540

**OPPOSITIONS**

**VENTES DE FONDS**

**GRISONI & Associés**  
Avocats, 38, Rue Beaujon - 75008 PARIS

Par acte sous seings privés en date à PARIS du 27/09/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NANTERRE 3, le 01/10/2021 Dossier 2021 00127536 Référence : 9214P03 2021 A 06560 :

**SOIR-SERVICE, SARL** au capital de 7 500 € - Siège social : COURBEVOIE (92400), 22, boulevard Mission Marchand - RCS NANTERRE n°487 865 966 - Représentée par Monsieur Saïd IDALI, Vendeur, a cédé à :

**LIYANA, SARL** au capital de 1 000 € - Siège social : COURBEVOIE (92400), 22, boulevard Mission Marchand - En cours de formation - Représentée par ses associés : Monsieur Suventhiran VARATHARASA, Demeurant à LE BLANC MESNIL (93150), 26, rue Richard Wagner ET Monsieur Sahayarajah GOMAS GRIESAN Demeurant à LE BLANC MESNIL (93150), 25, rue Richard Wagner, Le fonds de commerce d'**ALIMENTATION GENERALE** sis et exploité à COURBEVOIE (92400), 22, boulevard Mission Marchand, moyennant le prix de 50 000 € s'appliquant pour 45 000 € aux éléments incorporels et pour 5 000 € aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 27/09/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de la SCP GRISONI & Associés, Maître Charles GRISONI, Avocat, 38, rue Beaujon 75008 PARIS pour la correspondance et au fonds de commerce cédé pour la validité.

116574

Aux termes d'un acte authentique en date du 30/09/2021, reçu par Maître Aymeric LEIMACHER, Notaire associé à PARIS (75005), 9, boulevard Saint-Michel, La société dénommée OKSAR, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège est à CLICHY (92110), 47, rue de Paris, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 485 035 455, a vendu à

La société dénommée GESTHOTELS, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège est à ALFORTVILLE (94140), 38 bis, rue Charles de Gaulle, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n° 520 100 587,

Un fonds de commerce de HOTEL connu sous le nom commercial OKSAR sis et exploité à CLICHY (92110) 47, rue de Paris - angle 4, cité Nouvelle.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 400 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 30/09/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et en l'Étude de Me LEIMACHER susnommé pour la correspondance.

116439

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédéric FORTIER, Notaire associé unique de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL FREDERIC FORTIER », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (19ème arrondissement), 11, rue de Meaux, CRPCEN 75240, le 1er octobre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Raphaël Jacques David BEN HAMOU, contrôleur de gestion, et Madame Julie Alice COHEN, styliste-Modéliste, son épouse, demeurant ensemble à LEVALLOIS-PERRET (92300) 25, rue Marius Aujan.

Mariés à la mairie de PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016) le 16 juillet 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

116481

Le Journal Spécial des Sociétés paraît :

le **mercredi** et le **samedi**

dans les départements suivants :

**75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95**



## SEINE-ST-DENIS

93

### SOCIÉTÉS

#### CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

#### LE MOULIN DE NEUILLY PLAISANCE

Siège social : 18, boulevard Gallieni 93360 NEUILLY-PLAISANCE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 5 000 Euros

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, sandwichs, boulangerie, viennoiserie, vente de glaces sans fabrication, chocolaterie, cuisine, traiteur, pizzas, quiches, boissons à emporter sans alcool et toutes activités s'y rapportant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny.

Président : Monsieur Mahdi AKOUI demeurant 17, rue Neuve des Mourinoux 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.

Cession des actions : La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées dans les statuts.

116560

Dénomination :

#### PAD NIGHT

Forme : SAS.

Siège social : 2, rue Maurice AUDIN, 93200 SAINT DENIS.

Capital : 1 000 euros.

Objet : Restauration rapide, livraison de tous types alimentaires, Vente de tous produits de boissons sans alcool.

Présidente : Mme FOFANA Mariame, demeurant au 2, rue Maurice AUDIN, 93200 SAINT DENIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

116606

#### MODIFICATIONS

#### COMMEND FRANCE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 300 000 Euros

Siège social : 93400 SAINT-OUEN

155-159, rue du Docteur Bauer -

Energy Park 3

384 953 584 R.C.S. BOBIGNY

En date du 01/09/2021, l'associée unique a pris acte de la démission à effet immédiat de la société TKH FRANCE de son mandat de Président de la société COMMEND FRANCE et a nommé en remplacement, à effet immédiat, la société TKH GROUP N.V., Société de droit néerlandais, dont le siège social est aux PAYS BAS - HAAKSBERGEN 7481 KJ, Spinnerstraat 15, immatriculée à la Chambre de commerce de Veluwe en Twente sous le numéro 06045666.

116535

#### VALEO SERVICE

SAS au capital de 12 900 000 Euros

Siège social : 93200 SAINT-DENIS

70, rue Pleyel

306 486 408 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'actionnaire unique le 30/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS, SA sis 61, rue Henri Regnault - Tour Exaltis 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre, en remplacement de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES.

Il a également été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

116531

#### VIVAL CLAIREFONTAINE

SARL au capital de 10 000 Euros

Siège social : 93350 LE BOURGET

16, rue de Verdun

880 661 822 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 22/07/2021 à décider de renommer en qualité de gérant, Mme JENENTHIRAN Jayabalasingam demeurant au 21, Rue Le Vau 75020 Paris en remplacement de M. BANTALEB Anas. Modification au RCS de Bobigny.

116558

#### HER BEAUTY

SAS au capital de 2 000 euros

Siège social : 93700 DRANCY

250, rue Anatole France

824 568 216 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 01/07/2021 à décider de renommer Président, M. BALASUNTHARARAJAH Niranjan demeurant au 8, Square D'OLERON 78310 MAUREPAS en remplacement de M. BALASUNTHARARAJAH Maitherejan. Mention au RCS de Bobigny.

116559

#### EGGENSCHWILER

SAS au capital de 50 000 Euros

Siège social :

93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

22 à 34, allée du Luxembourg

ZI de la Poudrette

326 627 262 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/06/2019 il résulte que les mandats d'AUDIT GESTION ET EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Jacques PAGEZY, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

116592

#### DISSOLUTIONS

#### LELE VTC

SAS au capital de 1 500 Euros

Siège social :

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

7, rue Maurice Ravel

838 731 024 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE et à compter du 30/08/2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Mr Le Le LIU, demeurant 7 rue Maurice Ravel - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation ainsi que le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés ont été fixés au siège social.

116435

### CLÔTURES DE LIQUIDATION

#### SCI STAR IMMO

SCI en liquidation

au capital de 1 524,49 Euros

Siège social : 93370 MONTFERMEIL

105, avenue Daniel Perdrige

408 229 136 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de la collectivité des associés le 08/01/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quits et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de BOBIGNY.

116561

### LOCATIONS-GÉRANCES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 22/09/2021 et 02/10/2021,

La société dénommée « LA PETITE LULU », SARL au capital de 175 700 Euros, dont le siège social est situé 18, boulevard Gallieni 93360 NEUILLY-PLAISANCE, immatriculée sous le n°490 420 908 RCS BOBIGNY,

A confié en location gérance à La société dénommée « LE MOULIN DE NEUILLY PLAISANCE », SAS en formation au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 18, boulevard Gallieni 93360 NEUILLY-PLAISANCE,

Un fonds de commerce de Boulangerie-pâtisserie sis et exploité 18, boulevard Gallieni 93360 NEUILLY-PLAISANCE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour se terminer le 30 septembre 2024.

116627

### OPPOSITIONS

#### VENTES DE FONDS

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 01/10/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST LAZARE le 04/10/2021, Dossier 2021 00040744, référence 7564P61 2021 A 12064, Monsieur AOUIA Tarik Thomas, demeurant à IVRY-SUR-SEINE (94200), 100, boulevard Paul Vaillant Couturier, a cédé à Mademoiselle RAO Lanfen, demeurant à PANTIN (93500) 24, rue Eugène et Marie Louise Comet, le fonds de commerce de « TABLETTERIE-PRESSE-CADEAUX-RATP-FRANCAISE DES JEUX-GERANCE DE DEBIT DE TABAC-VENTE DE TIMBRES FISCAUX ET POSTE, PMU » situé à PARIS (75018) 6, rue Ordener, connu sous l'enseigne « LE FLASH » RCS PARIS 813 635 364, moyennant le prix de 485 000 €.

Entrée en jouissance : 01/10/2021

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS.

116505



## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte authentique reçu le 29 septembre 2021 par Maître Sylvain PIGNOL, notaire à PARIS (75011), 6, rue des Immeubles Industriels, n° CRPCEN : 75250, Monsieur Mohamed ELBAZ et Madame Amal IBRAHIM, demeurant ensemble à LE BLANC-MESNIL (93150) 3, allée Soufflot, initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée par devant l'officier d'état civil de PARIS 19ème arrondissement (75019) le 5 février 2011, ont déclaré adopter le régime conventionnel de la séparation de biens pure et simple, tel que prévu par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication chez Maître Sylvain PIGNOL, susnommé.

116590

## VAL-DE-MARNE

94

### SOCIÉTÉS

#### CONSTITUTIONS

Erratum à l'insertion 116431 parue dans le présent journal du 2 octobre 2021, il fallait lire, Dénomination sociale : 2C-COM 116482

**GRISONI & ASSOCIÉS**  
Avocats à la Cour  
38, Rue Beaugon – 75008 PARIS

Par acte SSP, en date à PARIS du 02/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** :

#### FRAPACE

**Siège Social** : SANTENY (94440), 10, route Nationale 19

**Objet** : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, plats cuisinés, sandwicherie, traiteur, confiserie, chocolaterie, glaces, fabrication de glaces, vente de boissons froides chaudes sur place ou à emporter, petite restauration.

**Durée** : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 3 000 Euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune

**Cession des actions** : Cession libre entre actionnaires

Cession soumise à agrément dans les autres cas

**Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Président** : Madame Cécile DEHORTER, demeurant à LA VILLE-DU-BOIS (91620), 8, chemin des Erables, pour une durée indéterminée

Immatriculée au RCS de CRETEIL  
116489

Aux termes d'un acte SSP du 1er octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Dénomination** :

#### MILLERET HOLDING

**Siège** : 6, rue du Colonel Driant 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL

**Capital** : 1 218 000 euros

**Objet** : - La prise de participation et la détention de titres de toute société qui, directement ou indirectement, sera contrôlée par la Société ou de l'une d'entre elles ou qui contrôlera l'une d'entre elles, tel que le contrôle est défini par l'Article L.233-3 du Code de commerce.

- L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales et/ou de services, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,

- L'étude, la création, la mise en valeur, l'organisation, la réorganisation, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ; l'octroi de toutes garanties et de tous prêts pour l'accomplissement d'une entreprise quelconque ;

**Admission aux assemblées** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

**Droit de vote** : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession des actions** : clause d'agrément  
**Président** : M. Sylvain MILLERET, demeurant 6, rue du Colonel Driant 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
POUR AVIS, Le Président.  
116579

Création par acte SSP en date du 01/10/2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

#### SCCV DU 89-91 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER VILLEJUIF

**Forme** : SCCV. **Capital** : 1.000 €. **Siège social** : 16 avenue Eugène Thomas, 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE. **Objet social** : construction-vente. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL. **Gérance** : SO IMMOBILIER, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège est situé au 16 avenue Eugène Thomas, LE KREMLIN-BICÊTRE, immatriculée au R.C.S. de CRÉTEIL sous le numéro 820 065 522, représentée par sa **gérante** Madame Samia OURAGHI demeurant 51A rue Maurepas 94320 THIAIS. L'admission d'un nouvel associé nécessite, dans tous les cas, un agrément préalable de la majorité des associés.  
116563

Création par acte SSP en date du 01/10/2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

#### SO CAPITAL AR – RAZZAQ

**Forme** : SASU. **Capital** : 1 000 €. **Siège social** : 51A, rue Maurepas 94320 THIAIS. **Objet social** : acquisition et gestion d'actions et de parts sociales de toute entité. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL. **Président** : Mme OURAGHI Samia, demeurant 51A, rue Maurepas 94320 THIAIS. L'admission d'un nouvel associé nécessite, dans tous les cas, un agrément préalable de l'associée unique.  
116511

Suivant acte sous seing privé du 30/09/2021, il a été créé une SCI présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

#### SCI JAD

**Siège social** : 6 bis, rue de la Côte d'Or 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**Objet** : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 1 000 Euros

**Gérant** : M. Daniel KOUELOUKOUENDA 35 bis, rue Rivay 92300 LEVALLOIS-PERRET

**Cession de parts** : libre entre associés. Agrément pour toutes autres cessions.

**Immatriculation** : RCS CRETEIL  
116493

Création par acte SSP en date du 01/10/2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

#### P2R

**Forme** : SAS. **Capital** : 1 000 €. **Siège social** : 51A, rue Maurepas 94320 THIAIS. **Objet social** : acquisition et gestion d'actions et de parts sociales de toute entité. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL. **Président** : M. BEDAD Brahim, demeurant 51A, rue Maurepas 94320 THIAIS. L'admission d'un nouvel associé nécessite, dans tous les cas, un agrément préalable de la majorité des associés.  
116510

Aux termes d'un acte authentique du 04/10/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

#### MMC

**Capital** : 100 Euros. **Siège social** : FRESNES (94260), 3, boulevard Jean Jaurès.

**Durée** : 99 années.

**Objet social** : Acquisition et gestion de tous biens immobiliers.

**Gérant** : Monsieur Moncef FAHSSI, demeurant à FRESNES (94260), 3, boulevard Jean Jaurès.

**Cessions de parts sociales** : Toute cession à un tiers (hors associé ou descendant en ligne directe d'associé) de la société est soumise au préalable à agrément de la gérance

**Immatriculation** : RCS de CRETEIL  
116530

#### TRANSFORMATIONS

#### ETABLISSEMENTS MADEROU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros  
**Siège** : 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS 58, rue Denis Papin 326 185 733 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une AGE en date du 30 juin 2021, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Le capital de la Société reste fixé à la somme de 10 000 Euros.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Forme**  
La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée.

#### Administration et Direction

Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Monsieur Aquilino ANTUNES  
Sous sa nouvelle forme, la Société est **présidée** par Monsieur Aquilino ANTUNES.

Toute cession d'actions par les associés sera soumise aux dispositions de l'article 12 des statuts.  
116524

#### MODIFICATIONS

#### SHOPPING FLUX

Société par actions simplifiée  
Au capital de 300 000 Euros  
**Siège social** : 94230 CACHAN 9, rue de la Gare 531 496 339 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une AGO en date du 13/09/2021 les associés ont pris acte de la démission de Monsieur David GUERAIN de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décidé de ne pas le remplacer.  
POUR AVIS, Le Président.  
116479

#### DISTRIFONDS FINANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros  
**Siège social transféré du** : 94400 VITRY-SUR-SEINE 123, quai Jules Guesde  
au : 77230 DAMMARTIN EN GOËLE » 527, rue Clément Ader  
Parc d'Activité de la Goële 883 954 398 R.C.S. CRETEIL

Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 527, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin en Goële et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.  
116463

#### LES DELICES DE VILLIERS

SARL au capital de 6 000 Euros  
**Siège social** : 94350 VILLIERS-SUR-MARNE 2, rue du Général Leclerc 814 388 021 R.C.S. CRETEIL

Aux termes du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 29/09/2021, il a été nommé Monsieur Houmad JLAIFA demeurant à SEVRAN (93270), 3, avenue des Primevères, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 15/09/2021, en remplacement de Monsieur Moktar Ben Mohamed AKOUI, démissionnaire à compter du 15/09/2021.  
Le gérant

116488

#### LESING

Société Civile au capital de 1 000 Euros  
**Siège social** : 94340 JOINVILLE-LE-PONT 8, rue Halifax 483 954 939 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 22/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. John BOUDSOCQ demeurant 31, rue Ledru Rollin 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES en remplacement de M. Samuel LEVY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.  
116571



## LUSO-BAT

SARL au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 95100 ARGENTEUIL  
3, rue de Montigny  
528 256 993 R.C.S. PONTOISE

En date du 30/09/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 6, route de Mandres, 94440 Santeny, à compter du 30/09/2021.

Gérant : M. HENRIQUES Christophe, demeurant 37, boulevard du Clos de l'Aumône, 77184 EMERAINVILLE.

Radiation au RCS de Pontoise et réimmatriculation au RCS de CRETEIL.

116596

## DISSOLUTIONS

### LA CIVETTE DE MAISONS ALFORT

SNC en liquidation  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT  
29, avenue de la République  
Siège de liquidation :  
81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  
6, rue des Loisirs  
513 099 358 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 31/08/2021 à 10h, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2021. Mme Céline GROUT, actuelle Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 6, rue des Loisirs 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

116603

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### LA CIVETTE DE MAISONS ALFORT

SNC en liquidation  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT  
29, avenue de la République  
Siège de liquidation :  
81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  
6, rue des Loisirs  
513 099 358 R.C.S. CRETEIL

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/08/2021 à 16h a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La Société sera radiée du RCS de CRETEIL.

116604

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



**FUSION ACQUISITION**



**LOCATION VENTE**

## LOCATIONS-GÉRANCES

GRISONI & Associés  
Avocats, 38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

Par acte SSP en date à PARIS du 23/09/2021 : CAMIL 2, SASU au capital de 1 000€ - Siège social : 10, route Nationale 19, à 94440 SANTENY - RCS CRETEIL n°849 205 042 - Représentée par Monsieur Mohamed MHAMDI

A donné en location gérance à : FRAPACE SAS au capital de 3 000 € - Siège social : SANTENY (94440), 10, route Nationale 19, En cours d'immatriculation Représentée par ses associés : Madame Cécile DEHORTER Demeurant à LA VILLE-DU-BOIS (91620), 8, chemin des Erables ET Monsieur Pascal DEHORTER Demeurant à MONTREUIL (93100), 14, rue Nicolas Falot

Le fonds de commerce de BOULANGERIE – PÂTISSERIE sis et exploité à SANTENY (94440), 10, route Nationale 19.

Pour une durée de 2 ans à compter du 01/10/2021 soit jusqu'à 30/09/2023.

116490

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry CASSIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN – Didier RABOULIN – Christine BELLETOILE – David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-POINT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 30 avril 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRÉ : Monsieur Pierre Albert Bernard NESPOULOUS, retraité, et Madame Paulette Jeanne KARLESKIND, retraitée, demeurant ensemble à MAISONS-ALFORT (94700) 68, rue Raspail.

Monsieur est né à MAISONS-ALFORT (94700) le 15 mai 1943,

Madame est née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 5 septembre 1940.

Mariés à la mairie de MAISONS-ALFORT (94700) le 13 juin 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Bien apporté

Apport de bien propre

Madame Paulette Jeanne KARLESKIND déclare apporter :

Désignation  
Dans un ensemble immobilier sis à MAISONS-ALFORT (VAL-DE-MARNE) 94700 68, rue Raspail, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
R	123	68 rue Raspail	00 ha 03 a 41 ca

Désignation des biens :  
Lot numéro trois (3) Lot numéro cinq (5)  
Lot numéro six (6) Lot numéro sept (7) Lot numéro dix (10)

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

116507

Monsieur Gilles François TOINON et Madame Véronique Marguerite Fernande Jeanne BARBEREAU son épouse demeurant ensemble à MAISONS-ALFORT (94700) 28 rue de Lille. Mariée à la mairie de MAISONS-ALFORT (94700) le 14 janvier 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y adjoignant un apport de bien propre appartenant à Madame Véronique Marguerite Fernande Jeanne BARBEREAU, suivant acte reçu, par Maître Didier PETIOT, notaire associé MAISONS-ALFORT (94700) 155/157 avenue du Général Leclerc, le 1<sup>er</sup>/10/2021. Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Didier PETIOT, notaire susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.

116609

## VAL D'OISE 95

## SOCIÉTÉS

## CONSTITUTIONS

Etude de Maîtres Cendrine WAROQUIER et Charlotte DENEUFBOURG, Notaires associés, à ESTREES-SAINT-DENIS (Oise), 9, rue du Soleil Levant.

Suivant acte reçu par Maître Charlotte DENEUFBOURG, Notaire Associé de la Société dénommée « Cendrine WAROQUIER et Charlotte DENEUFBOURG, Notaire associé d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial », à ESTREES-SAINT-DENIS, 9, rue du Soleil Levant, le 1<sup>er</sup> octobre 2021 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : acquisition apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tout biens et droits immobiliers.

La société est dénommée :

### ALAYSSIA

Le siège social est fixé à : BEAUCHAMP (95250), 4, allée Hélène Boucher

La durée est de : 99 années

Le capital social est de : 1 000 euros variable dans les limites suivantes :

100 000,00 euros pour le capital maximum autorisé ;

100 euros pour le capital minimum autorisé.

Cession de parts : agrément sauf pour les descendants.

Les gérants sont : Monsieur Silvestro PERCIO et Madame Yael GOZLAN demeurant ensemble à BEAUCHAMP (95520), 4, allée Hélène Boucher pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

116449

Pour avis, Le notaire.

**Insertions & Formalités en toute Sécurité**

Aux termes d'un ASSP en date du 21/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

### APEX SWING

Forme: Société par actions simplifiée  
Objet social : La conception, le développement, l'édition et l'exploitation d'applications sécurisées pour mobiles, smartphones, tablettes et dérivés, et de toutes plateformes digitales, réseau social, marketplace, etc. en vue notamment de la mise en relation et/ou de la réalisation de transactions entre clients particuliers, professionnels du golf, équipementiers de golf et établissements golifiques. La conception, le développement, l'édition et la commercialisation de logiciels informatiques et/ou multimédia dans le domaine du golf, à des fins de gestion commerciale, marketing, administrative et de ressources humaines des établissements golifiques. La conception, le développement, l'édition, l'exploitation et/ou la commercialisation de toute application, plateforme digitale et/ou logiciel dans le domaine des sports et loisirs.

Siège social : 39 Grande Rue, 95510 VILLERS-EN-ARTHIES.

Capital : 15 000 €.

Présidence : BOURLIEU Julien demeurant 39 Grande Rue 95510 VILLERS-EN-ARTHIES.

Directeur général : FLEURY Louis demeurant 15, rue Blondel 75002 PARIS ; OULES Aurèle demeurant 8, rue Georges Clémenceau 78000 VERSAILLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

116487

Par acte SSP du 13/07/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

### SCI MA

Capital : 1 000,00 €

Siège social : 15, rue Jacques Decour - 95140 GARGES-LÈS-GONESSE

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Gérance : M. Malika LABELID, 15, rue Jacques Decour - 95140 GARGES-LÈS-GONESSE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

116450

Par acte SSP du 24/09/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

### MEDENINE TRANSPORTS

Siège social : 67, avenue Jean-Jaurès - 95330 DOMONT

Capital : 1 500,00 €

Objet : Exploitation de véhicules de transport avec chauffeur (VTC). Location de véhicules,

Président : M. Imed BEN ZID, 67, avenue Jean-Jaurès - 95330 DOMONT

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut assister aux AG

Clause d'agrément : Toute cession doit être approuvée par l'ensemble des associés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE

116445

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



**OFFRE DE SERVICE**

**MODIFICATIONS**

**NOSTRA FAMIGLIA**

SNC au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 95400 VILLIERS-LE-BEL  
1, avenue du 8 mai 1945 CCIAL n°1 du  
Puits de la Marlière  
794 416 628 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 01/09/2021, constaté par décisions de l'AGE du 04/10/2021, les associés ont :  
- constaté la réduction du capital social de la société de 3 400 €, qui est porté de la somme de 20 000 € à 16 600 €, par voie de rachat de la totalité des 34 parts sociales de Monsieur François DIRIL, qui ne serait plus associée de la Société à compter du 04/10/2021,  
- Monsieur Isa DIRIL, demeurant : 27, rue Stanislas Bance - 95400 ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE, demeurant gérant et associé de la société.  
Modification des statuts en conséquence.  
Dépôt légal au RCS de PONTOISE.  
116566

**PAPA FILMS**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 95160 MONTMORENCY  
1, rue du Luxembourg,  
832 676 282 R.C.S. PONTOISE

Par décisions unanimes des associés en date du 03 mai 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 1, rue du Luxembourg, 95160 Montmorency au 10, rue Renaud, 95160 Montmorency, avec effet à compter du 03/05/2021. L'article 4 « Siège social » des Statuts a été modifié en conséquence.  
Mention en sera faite au RCS de PONTOISE.  
116528

**SCI DAISY**

SC au capital de 43 000 Euros  
Siège social :  
95196 GOUSSAINVILLE CEDEX  
7, rue Le Notre  
480 028 117 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE du 23/09/2021, il a été pris acte de la démission de Mme Joanna WASNIEWSKA de ses fonctions de cogérante à compter du 24/09/2020.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.  
116459

**GS NET**

SASU au capital de 10 000 Euros  
Siège : 95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE  
1, avenue de l'Éguillette  
890 843 774 R.C.S. PONTOISE

Le 22/09/2021, l'Associé Unique a transféré le siège au 100, Av de la résistance 93100 MONTREUIL. Radiation au RCS de PONTOISE et réimmatriculation au RCS de BOBIGNY.  
116448

**EDITX**

SASU au capital de 1 000 Euros  
Siège : 92300 LEVALLOIS-PERRET  
107, rue du président Wilson  
840 773 121 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 01/10/2021 a transféré le siège au 26, rue César Franck 95160 MONTMORENCY. Président : M. Jeffrey MANESSE, 26, rue César Franck 95160 MONTMORENCY. Radiation au RCS de NANTERRE et réimmatriculation au RCS de PONTOISE  
116456

**Société Française de Self Stockage (SF2S)**

SARL au capital de 100 000 Euros  
Siège social : 95250 BEAUCHAMP  
14, rue Denis Papin  
502 124 217 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2021, la SA MOBILITAS, associée unique de la société SF2S, a décidé de ne pas procéder à la dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.  
Mention sera faite au RCS de PONTOISE.  
Pour avis, Le représentant légal.  
116476

**ADVANSERCH**

SASU au capital de 100 Euros  
Siège social : 95160 MONTMORENCY  
4, chemin Plaisant  
829 544 048 R.C.S. PONTOISE

Le 28/09/2021, l'Associé Unique a transféré le siège au 229, rue Saint-Honoré 75001 PARIS, à compter du 01/10/2021. Radiation au RCS de PONTOISE et réimmatriculation au RCS de PARIS.  
116451

**"AD.BAT"**

SAS au capital de 5 000 Euros  
Siège : 95 200 SARCELLES  
14, Avenue du 8 mai 1945  
852 174 994 R.C.S. PONTOISE

**DEMISSION ET NOMINATION NOUVEAU PRESIDENT**

Suivant AGE en date du 15 juin 2021 de la société AD.BAT au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 14, Avenue du 8 mai 1945, 95 200 SARCELLES, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 852 174 994 décide de nommer en qualité de Président Monsieur NEDKOV Nedko demeurant 1 Allée de la conserverie, 26 600 PONT DE L'ISERE, en remplacement de Monsieur DEMIR Yusuf.  
POUR AVIS.  
116494

**SCI DU MOULIN DE LA CHAPELLE**

SC au capital de 500 000 Euros  
Siège social :  
95510 VIENNE-EN-ARTHIES  
13, rue de la Mairie  
431 219 492 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants M. Bruno GOULET et Mme Laurence GOULET demeurant ensemble 13, route de la Mairie 95510 VIENNE-EN-ARTHIES, en remplacement de M. Jean GONSARD.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.  
116594

**INVESTAUREA**

SAS au capital de 95 000 Euros  
Siège : 95160 MONTMORENCY  
4, chemin Plaisant  
899 336 044 R.C.S. PONTOISE

Le 28/09/2021, l'Associé Unique a transféré le siège au 229, rue Saint-Honoré 75001 PARIS, à compter du 01/10/2021. Radiation au RCS de PONTOISE et réimmatriculation au RCS de PARIS.  
116453

**MW CONSEIL**

EURL au capital de 100 Euros  
Siège social : 75017 PARIS 17e arrondissement  
9, rue Mstislav Rostropovitch  
848 727 848 R.C.S. PARIS

En date du 08/09/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 10, rue Jules Regnault, 95880 Enghien-les-Bains, à compter du 08/09/2021. Gérant : M. WITTENBERG Martin, demeurant 10, rue Jules Regnault, 95880 Enghien-les-Bains.  
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de PONTOISE.  
116442

**DISSOLUTIONS**

**OISHII**

SARL au capital de 8 000 Euros  
Siège social :  
95700 ROISSY-EN-FRANCE  
65, avenue Charles de Gaulle  
511 068 066 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/06/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2021. M. Huaizong XING demeurant 12 bis, boulevard de la Division Leclerc 93350 LE BOURGET, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.  
116615

**AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mars 2009, Madame Marcelle Angèle Berthe BAUDOUIN, en son vivant retraitée, demeurant à EAUBONNE (95600) 3, rue de l'Épargne.

Née à DONVILLE-LES-BAINS (50350), le 15 octobre 1920. Veuve de Monsieur Joseph BERKOVITCH et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à EAUBONNE (95600) (FRANCE), le 5 mai 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Agnès EYMRI, Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « SELAS EYMRI, notaires associés », dont le siège est à EAUBONNE (Val-d'Oise) 3, rue Cristina Garcia, le 6 août 2021.

Il résulte d'un acte reçu par ledit notaire, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, consécutif à l'acte de notoriété du même jour, que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être Formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Agnès EYMRI, notaire à EAUBONNE 3, rue Cristina Garcia, référence CRPCEN : 95032, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
116572

**JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**

Publiez vos annonces dans nos colonnes...



**FUSION ACQUISITION**



**PARTENARIAT**



**LOCATION VENTE**



**www.jss.fr**

**INSERTIONS et FORMALITÉS**

**DÉMATÉRIALISÉES**



# DOMICILIEZ VOTRE ENTREPRISE EN PLEIN COEUR DE PARIS

au

8 rue Saint Augustin  
Paris 2e

✓ Loyer mensuel avec options de renvoi  
de documents par courrier ou par mail

✓ Contrat en français et en anglais

✓ Location de bureaux et de  
salles de réunion

[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

☎ 01 47 03 10 10

📍 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

✉ [contact@jss.fr](mailto:contact@jss.fr)